



Actes de la Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Mercredi 20 janvier 2010

Annexes

Propositions d'indicateurs

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

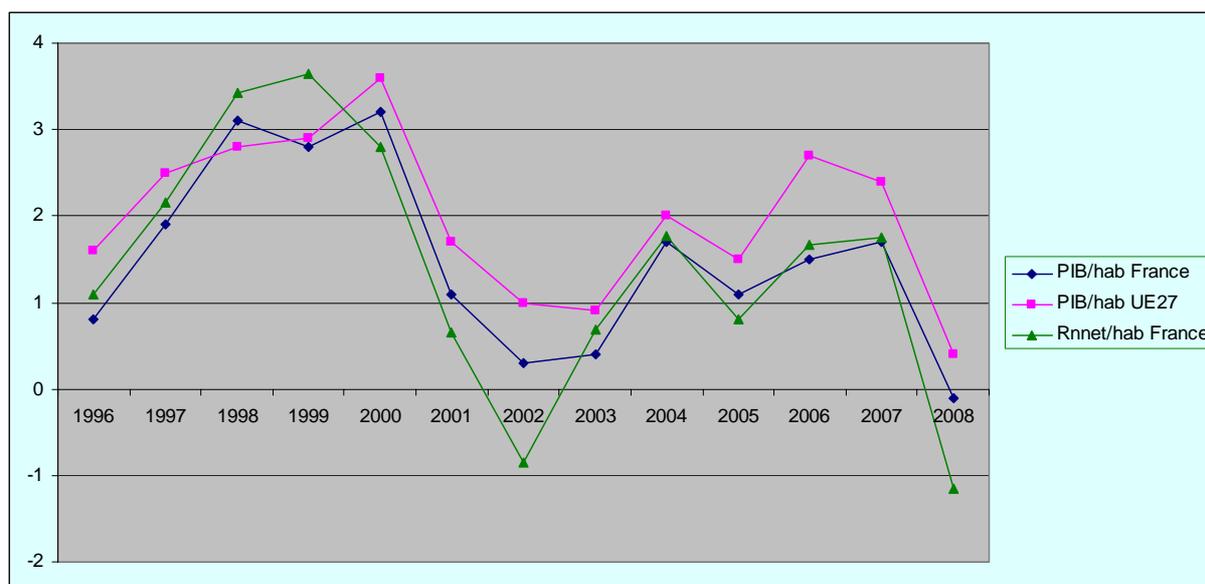
Proposition d'indicateurs de contexte

Contexte (0.1): Le taux de croissance du PIB par habitant et du revenu national net réel par habitant

En France, entre 2000 et 2008, le revenu national réel par habitant croît de 0,7 % en net c'est-à-dire lorsqu'on tient compte non seulement des échanges de revenu avec l'extérieur mais aussi des besoins de renouvellement du capital installé dus à sa seule dépréciation. Son évolution en brut est proche de celle du produit intérieur brut (PIB) par habitant à prix constant (en volume).

Entre 2000 et 2008, la croissance du Pib par habitant a été plus modérée pour la France que pour l'Union européenne dans son ensemble: + 1,0% par an contre + 1,3% pour l'Union européenne à 15 et + 1,6% pour l'Union européenne à 27.

Pib et revenu national net réel par habitant



Sources : Insee Comptes nationaux et Eurostat, indicateurs de développement durable

Définition

Le produit intérieur brut (PIB) est une mesure de l'activité économique. Il est défini comme la valeur de tous les biens et services produits, moins la valeur des biens et services utilisés pour leur production.

Fiche préparée conjointement par l'INSEE et le SOeS
(Service de l'observation et des statistiques) du CGDD

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

Le calcul du taux de croissance annuel du PIB à prix constants est destiné à permettre les comparaisons des dynamiques du développement économique à la fois à travers le temps et entre des économies de différentes tailles (c'est-à-dire corrigé de la hausse des prix par rapport à une année de base ou de référence).

Le revenu national brut (aux prix du marché) représente l'ensemble des revenus primaires reçus par les unités institutionnelles résidentes pour leur participation à la production: rémunération des salariés, impôt sur la production et les importations moins les subventions, les revenus de la propriété (à recevoir moins à payer), excédent brut d'exploitation et revenu mixte brut. Il est égal au PIB diminué des revenus primaires versés par les unités résidentes à des unités non-résidentes, augmenté des revenus primaires reçus du reste du monde par des unités résidentes. Le revenu national net est égal au revenu national brut après déduction de la consommation de capital fixe (résultant de l'obsolescence du capital physique installé). Il peut être calculé par habitant et en termes réels en le déflatant par le prix du PIB.

La Commission Stiglitz recommande de se référer au revenu national réel plutôt qu'au PIB pour les questions de bien-être. En France sur la période récente les évolutions sont proches en brut.

Objectif général de la stratégie européenne :

Promouvoir une économie prospère, novatrice, riche en connaissances, compétitive et éco-efficace, garante d'un niveau de vie élevé, de plein emploi et de qualité du travail dans toute l'Union européenne.

Cadrage

La prospérité économique constitue l'un des piliers du développement durable. Rejoignant en cela les termes de la stratégie de Lisbonne (approuvée en mars 2000), la stratégie de l'Union européenne en faveur du développement durable réaffirme la nécessité d'une économie dynamique comme moteur du développement et de la croissance. De ce point de vue, la croissance du produit intérieur brut par habitant à prix constants (ou PIB en volume) a des limites bien connues mais reste un agrégat synthétique important. Il rend compte de l'activité économique et de la création de valeur monétaire qui en résulte. L'accent est mis sur la dynamique de croissance du PIB comme capacité d'une économie à accroître ses ressources et en conséquence, sa capacité à répondre aux besoins sociaux et environnementaux, présents et futurs.

Si le Pib en volume permet des comparaisons internationales faciles, le revenu national net réel par habitant mesure ce qui est effectivement disponible au niveau national, une fois pris en compte les échanges de revenus avec le reste du monde et la nécessité de renouveler le capital fixe installé pour assurer une certaine durabilité.

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

Analyse

Une croissance dynamique par habitant contribue au développement des moyens mobilisables pour répondre aux besoins sociaux et environnementaux, présents et futurs. En France, entre 2000 et 2008, le revenu national réel par habitant croît de 0,7 % en net de consommation de capital fixe., c'est à dire en diminuant le revenu national brut des besoins de renouvellement du capital installé dus à sa seule dépréciation

Son évolution en brut est proche de celle du produit intérieur brut (PIB) par habitant à prix constant (en volume), La croissance du Pib par habitant a été plus modérée pour la France que pour l'Union européenne dans son ensemble entre 2000 et 2008 : + 1,0% par an contre + 1,3% pour l'Union européenne à 15 et + 1,6% pour l'Union européenne à 27.

Pour en savoir plus

- <http://www.insee.fr> (Insee), comptes nationaux.
- <http://epp.eurostat.ec.europa.eu> (Eurostat)

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

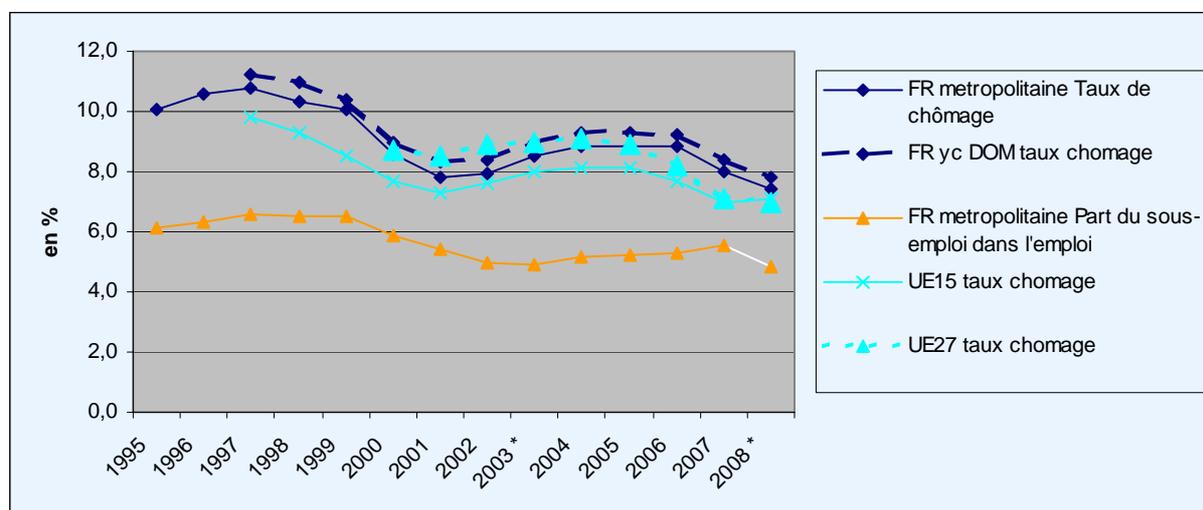
Proposition d'indicateurs de contexte

Contexte (0.2): taux de chômage et de sous-emploi

En Europe, la France se situe parmi les pays à fort taux de chômage. Pendant les 20 dernières années, le taux de chômage est resté à un niveau élevé, supérieur à 10 % de la population active pendant la plus grande partie des années 1990. En 2008, il se situe à 7,8% pour l'ensemble du territoire (yc DOM) : il apparaît ainsi supérieur à celui observé sur l'ensemble de l'union européenne à 27 (7,0 %) et avoir moins diminué que dans l'ensemble de l'Union depuis 2003. Le profil du taux de chômage suit les cycles conjoncturels, avec des baisses qui peuvent atteindre plusieurs points en période de conjoncture haute.

Le taux de sous-emploi, qui représente la part dans l'emploi des personnes qui ont involontairement travaillé moins que ce qu'elles auraient souhaité, connaît des évolutions similaires. En 2007, le sous-emploi concerne environ 5,5 % des personnes ayant un emploi, soit près d'un million et demi de personnes. La différence entre hommes et femmes est particulièrement marquée : le sous-emploi touche 9 % des femmes actives occupées contre 2,5 % des hommes.

Taux de chômage et part du sous-emploi



Sources : Insee enquête Emploi pour la France et Eurostat (LFS)

* des ruptures de série ont eu lieu en 2003 avec le passage à l'enquête Emploi trimestrielle et en 2008 sur le sous-emploi. Les séries du taux de chômage France et la série de sous-emploi sont corrigées de la rupture en 2003. En 2008 la rupture touche la part du sous-emploi dans l'emploi (modification de la formulation de la question sur le souhait de travailler plus d'heures pour se rapprocher du concept BIT, non comptabilisation dans le sous-emploi des personnes à temps partiel souhaitant travailler plus d'heures, recherchant un emploi mais n'étant pas disponibles).

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

Définition

Le taux de chômage au sens du BIT est le pourcentage de **chômeurs** au sens du BIT dans la **population active** (**actifs occupés** + chômeurs). En application de la définition internationale adoptée en 1982 par le **Bureau international du travail (BIT)**, un **chômeur** est une personne en **âge** de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions :

- 1- n'a pas travaillé, ne serait-ce qu'une heure, au cours de la semaine de référence,
- 2- est disponible pour travailler dans les deux semaines
- 3- a entrepris des démarches actives de recherche d'emploi dans le mois précédent ou a trouvé un emploi qui commence dans les trois mois.

Le taux de chômage au sens du BIT est mesuré par l'enquête Emploi (« Labour Force Survey » au niveau européen). Le passage à l'enquête Emploi trimestrielle a introduit une rupture en 2003. La série France métropolitaine est corrigée de cette rupture.

Le sous-emploi au sens du BIT comprend les personnes actives occupées (définition BIT) qui remplissent l'une des conditions suivantes :

- Elles travaillent à temps partiel, souhaitent travailler davantage pendant la période de référence utilisée pour définir l'emploi, et sont disponibles pour le faire, qu'elles recherchent activement un emploi ou non ;
 - Elles travaillent à temps partiel (et sont dans une situation autre que celle décrite ci-dessus) ou à **temps complet**, mais ont travaillé moins que d'habitude pendant une semaine de référence en raison de **chômage partiel**, ralentissement des affaires, réduction saisonnière d'activité ou mauvais temps.
- La part du sous-emploi est calculée en rapportant le sous-emploi à l'emploi total.

Une rupture a lieu en 2008 sur la mesure du sous-emploi dans l'emploi. A compter du premier trimestre 2008, la formulation de la question sur le souhait de travailler plus d'heures, utilisée pour le calcul du sous-emploi, a été modifiée pour se rapprocher du concept BIT. D'une part, le souhait d'effectuer un plus grand nombre d'heures est désormais exprimé, comme pour la mesure du chômage BIT, pour une semaine donnée et non plus à un horizon indéterminé. Cette modification rend impossible les comparaisons avec les niveaux précédents. D'autre part, les personnes à temps partiel souhaitant travailler plus d'heures, recherchant un emploi mais n'étant pas disponibles, ne sont plus comptés dans le sous-emploi.

Thématiques efficacité économique et sociale, bien-être, insertion sociale

En relation avec l'objectif général de la stratégie européenne de développement durable

Promouvoir une économie prospère, novatrice, riche en connaissances, compétitive et éco-efficace, garante d'un niveau de vie élevé, de plein emploi et de qualité du travail dans toute l'Union européenne.

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

Cadrage

Les variations de l'emploi et de la population active se traduisent, par solde, par des variations du chômage. Comme le taux de chômage, le taux de sous-emploi est un indicateur de l'inadéquation entre l'offre et la demande de travail. Du point de vue de la durabilité, cette inadéquation peut être vue à la fois comme une source d'inefficacité dans la mobilisation des ressources humaines existantes, et comme une source de tension pesant sur le bien-être et le niveau de vie d'une partie de la population en restreignant sa participation souhaitée à la vie sociale.

Analyse

Après une montée continue au cours des années 1970 et au début des années 1980, le taux de chômage en France est resté, pendant les 20 dernières années, à un niveau élevé, supérieur à 10 % de la population active pendant la plus grande partie des années 1990. En 2008 sur l'ensemble de territoire national (y compris les Dom), il apparaît plus élevé que sur l'ensemble de l'Union européenne à 27 (7,8 % contre 7,0 % respectivement). Il a également moins diminué depuis 2003. En Europe, la France se situe parmi les pays à taux de chômage élevé (Espagne, Portugal, Grèce, Pologne, Hongrie..) au dessus de l'Italie depuis 2003 mais aussi de l'Allemagne en 2008.

Le profil du taux de chômage suit celui des cycles conjoncturels, avec des augmentations en période de conjoncture basse et des baisses qui peuvent atteindre plusieurs points en période de conjoncture haute. Ainsi le taux de chômage de la France métropolitaine a diminué de 3 points entre 1997 et 2001 et de 1,4 point entre 2006 et 2008.

Le taux de sous-emploi connaît des évolutions similaires au taux de chômage depuis le début des années 1990. En effet son profil suit essentiellement les évolutions conjoncturelles. Ce taux représente la part dans l'emploi des personnes qui ont involontairement travaillé moins que ce qu'elles auraient souhaité : soit parce qu'elles exercent un temps partiel alors qu'elles auraient souhaité travailler à temps complet (dans leur emploi actuel ou dans un autre emploi), soit parce qu'elles ont transitoirement travaillé moins que d'habitude pour une raison externe (chômage technique etc.) En 2007, le sous-emploi concerne environ 5,5 % des personnes ayant un emploi, soit près d'un million et demi de personnes. Il s'agit pour plus de 90 % de personnes travaillant à temps partiel. La différence entre hommes et femmes est particulièrement marquée : ainsi en 2007, 9 % des femmes actives occupées sont en situation de sous-emploi contre 2,5 % des hommes.

Pour en savoir plus

- <http://www.insee.fr> (Insee)
- <http://epp.eurostat.ec.europa.eu> (Eurostat)

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

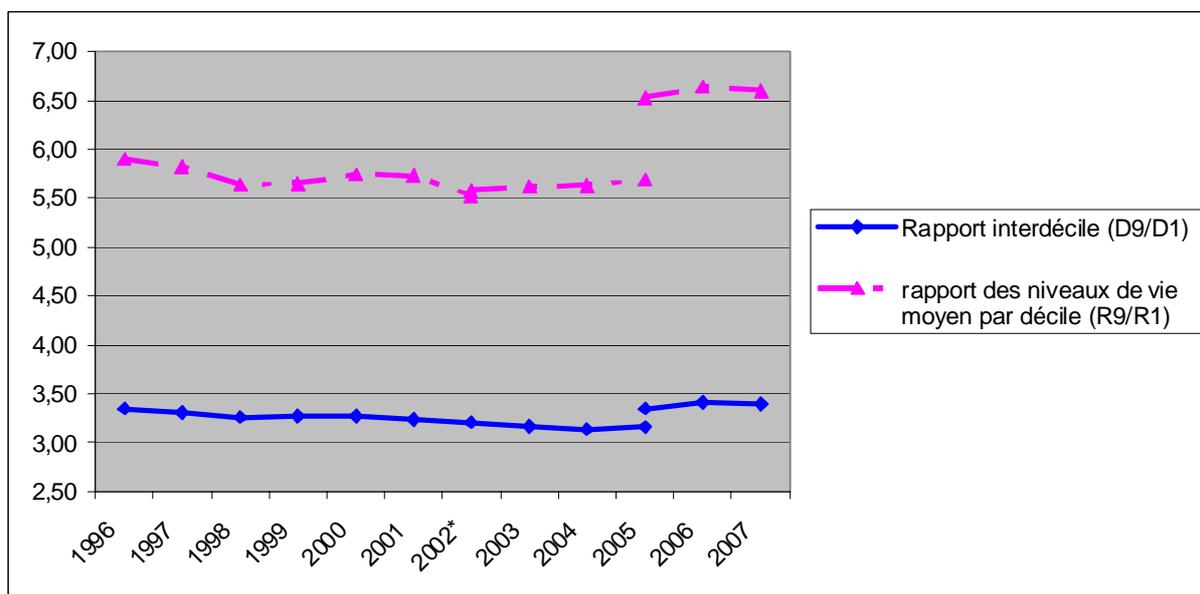
Contexte (0.3) Distribution des revenus :

Rapport des niveaux de vie moyens des déciles extrêmes et rapport interdécile.

En France métropolitaine, le rapport entre les niveaux de vie moyen (yc revenus sociaux) des déciles extrêmes s'élève à 6,60 en 2007 d'après l'enquête EFRS. Il correspond à un niveau de vie moyen yc revenus sociaux de 50.780 € par an au dessus du 9^{ème} décile, rapporté au niveau de vie moyen en dessous du 1^{er} décile qui est de 7.700 € par an. Ce rapport de niveau de vie moyen apparaît plutôt stable après 2005 comme antérieurement, avec une définition qui intégrait des revenus sociaux imputés et prenait moins bien en compte les revenus du patrimoine.

Le rapport inter-décile est une autre mesure des inégalités de niveaux de vie : il est de 3,39 en 2007. Lui aussi apparaît stable depuis 2005. En se basant sur un champ plus étroit de revenus, il avait légèrement diminué entre 1996 et 2005.

Rapport des niveaux de vie moyens des déciles extrêmes et rapport interdécile



Champ France métropolitaine. Ménages dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source Insee-DGI, enquêtes revenus fiscaux 1996-2005 et Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA Enquêtes revenus fiscaux et sociaux (ERFS) de 2005 à 2007. Une autre rupture existe en 2002.

Note : l'ERFS à partir de 2005 prend en compte les transferts sociaux réels et une meilleure couverture des revenus du patrimoine. Une autre rupture existe en 2002 mais elle n'a pas d'impact visible sur le graphique.

Fiche préparée conjointement par l'INSEE et le SOeS
(Service de l'observation et des statistiques) du CGDD

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

Définition

Si on ordonne une distribution de salaires, revenus... les déciles sont les valeurs qui partagent la population concernée (personnes, ménages, salariés...) en dix parties égales. Ainsi, pour une distribution de revenus :

- le premier décile (noté généralement D1) est le revenu au-dessous duquel se situent les 10 % de personnes (ou ménages) ayant les revenus les plus faibles;
- le neuvième décile (noté généralement D9) est le revenu au-dessus duquel se situent les 10 % des personnes (ou ménages) ayant les revenus les plus élevés.

Le revenu disponible d'un **ménage** comprend les revenus d'activité, les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les **prestations sociales** (y compris pensions de retraite et indemnités de **chômage**), nets des impôts directs (généralement, **impôt sur le revenu**, taxe d'habitation, contributions sociales généralisées (**CSG**) et contribution à la réduction de la dette sociale (**CRDS**)).

Le niveau de vie est égal au **revenu disponible du ménage** divisé par le nombre d'**unités de consommation** (uc). Il est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'**OCDE** modifiée qui attribue 1 uc au premier adulte du ménage, 0,5 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 uc aux enfants de moins de 14 ans.

Le rapport entre le niveau de vie moyen au dessus du 9ème décile et celui en dessous du 1^{er} décile met en évidence l'écart entre le haut et le bas de la distribution ; c'est une mesure de l'inégalité de cette distribution. Cette mesure met en relief les différences de niveaux de vie qui en résultent : l'écart est ainsi d'un facteur de 6,6 en 2007. Elle est cependant assez sensible aux aléas de collecte de l'information concernant notamment le dernier décile. Une autre mesure plus traditionnelle est le rapport interdécile D9/D1 du niveau de vie par personne. L'écart est dans un facteur de 3,39 en 2007. Les deux mesures sont recommandées dans le rapport du CNIS « niveau de vie et inégalités sociales ». Pour des comparaisons européennes, Eurostat utilise le rapport inter-quintile (en masse) issu de l'enquête européenne SILC. Celui-ci rapporte la part des 20% les plus aisés à la part des 20 % les plus modestes.

La mesure est fondée à partir de 2005 sur l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux (ERFS) qui prend en compte les transferts sociaux réels et une meilleure couverture des revenus du patrimoine. Antérieurement sur la période 1996-2005, l'enquête disponible était l'enquête sur les revenus fiscaux qui a également connu une rupture en 2002. Une rétopolation est en cours pour fournir une série homogène sans rupture en 2005. Elle devrait être disponible à l'été 2010.

Thématiques : partage des fruits de la croissance, cohésion sociale, solidarité – équité.

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

Cadrage

La distribution des revenus donne une image globale des inégalités monétaires qui peut s'interpréter en termes de partage des fruits de la croissance et d'importance accordée aux questions de solidarité et d'équité ou aux risques que comporte un défaut de cohésion sociale. Un écart élevé de niveau de vie moyen entre premier et dernier décile ou un rapport interdécile fort marque ainsi une solidarité faible qui peut être potentiellement porteuse de risques sociaux. Les analyses en la matière dépendent toutefois fortement du contexte culturel, les pratiques reconnues variant beaucoup d'un pays à l'autre.

Lorsque l'attention se focalise sur les plus démunis et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, les problématiques entrent explicitement dans le défi 6 de la stratégie nationale sur la démographie, l'immigration et l'inclusion sociale.

Analyse

En 2007 sur la population de France métropolitaine, le niveau de vie moyen (yc revenus sociaux) en dessous du 1^{er} décile est de 7.700 € par an (correspondant à un premier décile situé à 10 010 €), tandis que celui du dernier décile est de 50.780 € par an (correspondant à un 9^{ème} décile de 33 900€). Le seuil de pauvreté (à 60 % du niveau de vie médian) se situe à 10 900 € (soit 910 € mensuels).

Le rapport de niveau de vie moyen des déciles extrêmes est ainsi de 6,60 avec la nouvelle enquête qui appréhende mieux les revenus sociaux et les revenus du patrimoine. Compte tenu des ruptures méthodologiques en 2002 et surtout en 2005, il apparaît plutôt stable sur les périodes où il est disponible.

Le rapport inter-décile est de 3,39 en 2007. Il apparaît stable depuis 2005 mais antérieurement sur un champ plus étroit de revenus, il a légèrement diminué entre 1996 et 2005.

Pour des comparaisons européennes, Eurostat utilise le rapport inter-quintile (en masse) issu de l'enquête européenne SRCV - SILC. Celui-ci rapporte la part de niveaux de vie détenus par les 20% les plus aisés à celle détenue par les 20 % les plus modestes. D'après l'enquête SRCV - SILC, en France il se situe à 3,8 en 2006. Il apparaît plus resserré que dans la plupart des grands pays européens. Dans l'UE à 15 ce rapport inter-quintile se situe à 4,9.

Pour en savoir plus

<http://www.insee.fr>

(Dossier inégalités sociales et Insee-Référence sur les revenus et le patrimoine des ménages édition 2009 dans publications et services/collections nationales/insee références/)

<http://epp.eurostat.ec.europa.eu/> (dossier indicateurs de développement durable)

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

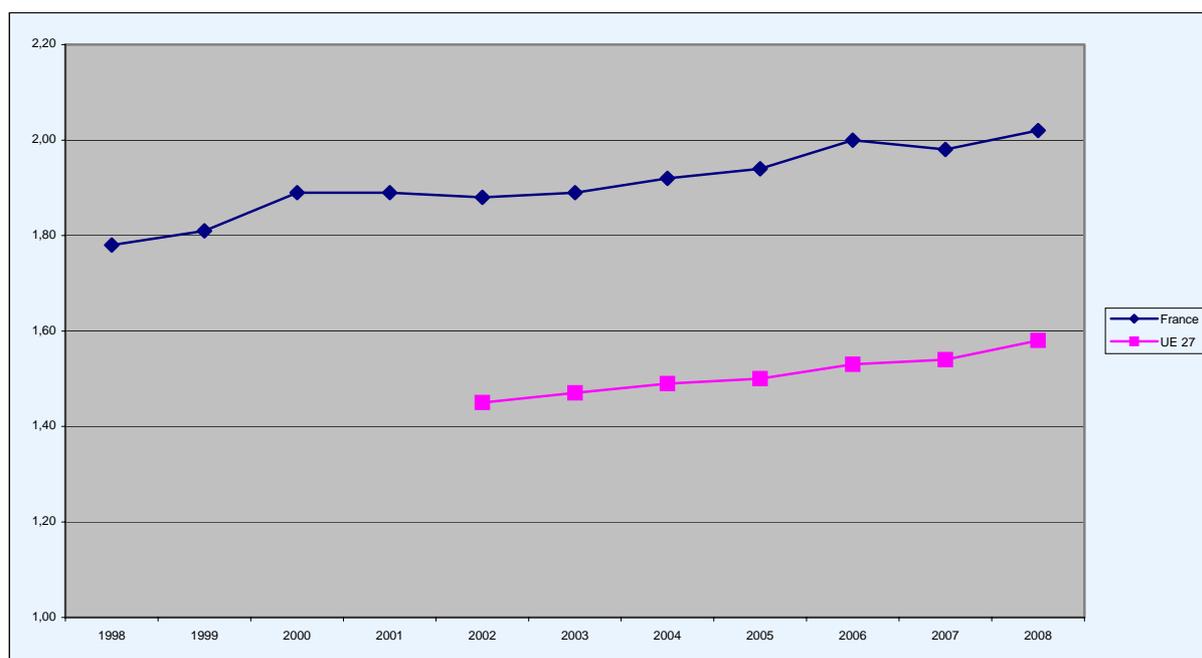
Proposition d'indicateurs de contexte

Contexte (0.4): indice conjoncturel de fécondité

En 2008 l'**indice conjoncturel de fécondité** pour la France dépasse le seuil de deux enfants par femme. Progressant légèrement par rapport aux années précédentes, il se situe à 2,01 enfants par femme en âge de procréer dépassant ainsi le haut niveau de 1980 (1,95) après le creux très relatif des années 1990 (1,78 en 1990).

La France est, avec l'Irlande, le pays de l'Union européenne où la fécondité est la plus forte. Depuis trente ans, elle a toujours été un pays de forte fécondité, même durant les années 1990. Dans l'ensemble de l'Union européenne à 27, l'indice conjoncturel de fécondité se situe à 1,58 en 2008, traduisant la faible fécondité conjoncturelle des pays du sud et de l'Est de l'Europe.

Indice conjoncturel de fécondité



Sources : Insee (données Etat civil), Eurostat

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

Définition

L'indice conjoncturel de fécondité est la somme des taux de fécondité par âge observés une année donnée. C'est le nombre d'enfants moyen qu'aurait une femme tout au long de sa vie si les taux de fécondité observés à chaque âge l'année considérée demeuraient inchangés. L'indicateur conjoncturel de fécondité est également utilisé pour indiquer la fécondité de remplacement. Dans les pays les plus développés, le taux de 2,1 est considéré comme étant ce niveau de remplacement.

Thématique : démographie

Cadrage

L'indicateur conjoncturel de fécondité est souvent utilisé pour traduire de manière instantanée la capacité de la population à se renouveler à long terme en se fondant sur le seul mouvement naturel (naissances, décès). Il est alors comparé à un niveau de remplacement qui est estimé à 2,1 dans les pays les plus développés.

Cependant il est à relever que pour assurer un certain équilibre des générations présentes ou de la structure de la population par grandes tranches d'âge (cf. défi 6 de la stratégie nationale), et garantir ainsi à la fois dynamisme et continuité, d'autres voies sont possibles que la fécondité naturelle, notamment l'accueil d'autres populations, largement utilisé dans les pays d'immigration.

Analyse

En 2008 l'[indice conjoncturel de fécondité](#) pour la France dépasse le seuil de deux enfants par femme. Progressant légèrement par rapport aux années précédentes, il se situe à 2,01 enfants par femme en âge de procréer dépassant ainsi le haut niveau de 1980 (1,95) après le creux très relatif des années 1990 (1,78 en 1990).

La France est, avec l'Irlande, le pays de l'Union européenne où la fécondité est la plus forte. Depuis trente ans, elle a toujours été un pays de forte fécondité, même durant les années 1990. Dans l'ensemble de l'Union européenne à 27, l'indice conjoncturel de fécondité se situe à 1,58 en 2008, traduisant la faible fécondité conjoncturelle des pays du sud et de l'Est de l'Europe (Grèce, Italie, Espagne, Portugal d'un côté, Allemagne, Autriche, Pologne, Hongrie de l'autre).

Pour en savoir plus

- <http://www.insee.fr> (Insee)
- <http://www.ined.fr>
- <http://epp.eurostat.ec.europa.eu> (Eurostat)

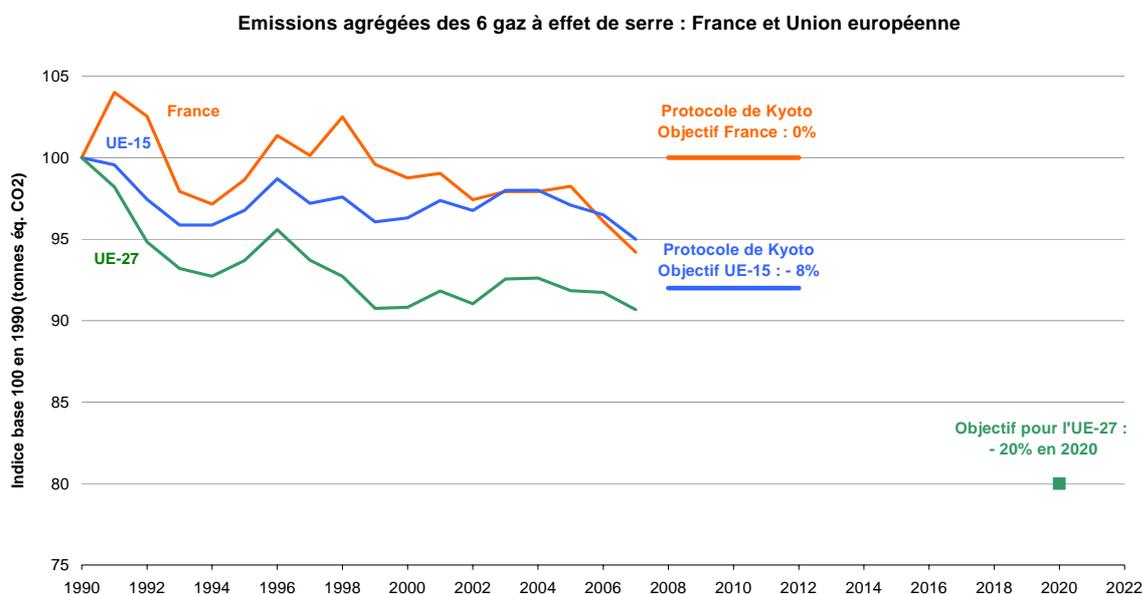
Fiche préparée conjointement par l'INSEE et le SOeS
(Service de l'observation et des statistiques) du CGDD

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

Défi n°1 : Émissions totales de gaz à effet de serre

En France, les émissions agrégées des six gaz à effet de serre étaient en 2007 inférieures de 5,8% à leur niveau de 1990. Elles représentent 531 millions de tonnes d'équivalent CO₂. Les émissions de l'UE-15 ont diminué de 5% sur la même période. Tous les secteurs ont contribué à ces réductions, excepté celui des transports dont les émissions sont en augmentation sensible en France et en Europe sur l'ensemble de la période. Le protocole de Kyoto fixe à la France un objectif de stabilisation des émissions par rapport à 1990 sur la période 2008-2012. Celui de l'Europe des 15 est de -8% ; elle doit poursuivre son effort pour l'atteindre.



Note : Dom inclus ; Emissions agrégées à l'aide du potentiel de réchauffement global à 100 ans, exprimées en unité équivalent CO₂ ; émissions totales hors utilisation des terres, leurs changements et la forêt.

Source : SOeS, d'après Citepa, inventaire CCNUCC décembre 2008 - Agence européenne pour l'environnement, 2009.

Définition

Les émissions des six gaz à effet de serre du panier de Kyoto (CO₂, CH₄, N₂O, HFC, PFC et SF₆) sont agrégées à l'aide de leur potentiel de réchauffement global à 100 ans et exprimées en unité équivalent CO₂.

Les émissions liées au trafic international aérien et maritime international ne sont pas incluses.

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

Objectifs de la stratégie nationale :

Défi clé n°1 : changement climatique et énergies

Choix stratégiques :

- Promouvoir et favoriser les comportements et les modes de production les plus sobres
- Informer pour éclairer les choix individuels et collectifs
- Soutenir l'innovation pour une croissance économe en énergie et en émissions de GES

Objectifs chiffrés :

- Objectif européen de 20% de réduction des émissions de gaz à effet de serre en 2020 par rapport à 1990.
- Pour la France, les émissions des secteurs couverts par le système communautaire d'échange des quotas d'émission (SCEQE - énergie, métallurgie cimenterie, papeterie, chimie, etc.) seront réduites de 21% entre 2005 et 2020 et celles des secteurs hors SCEQE de 14%.

Enjeux

La lutte contre le changement climatique est un enjeu planétaire majeur. Avec une augmentation moyenne de 0,9°C au cours du XXe siècle, la France n'échappe pas au réchauffement. Dans le cadre du protocole de Kyoto, l'UE-15 s'est engagée collectivement à réduire ses émissions de 8% à l'horizon 2008-2012 par rapport à 1990 ; l'objectif pour la France est la stabilisation de ses émissions.

Kyoto n'est qu'une première étape ; pour limiter la hausse des températures moyennes de la planète à 2°C par rapport aux niveaux préindustriels, une diminution drastique des émissions des pays industrialisés d'ici le milieu du siècle s'avère nécessaire.

Après le sommet de Copenhague, l'Union européenne maintient son engagement de diminuer d'au moins 20% ses émissions à l'horizon 2020. Le gouvernement français y participe et s'est engagé à diviser par 4 ses émissions à l'horizon 2050. Déjà inscrit dans la loi d'orientation sur l'énergie, cet objectif est rappelé dans la loi de programme relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.

Analyse

En 2007, les émissions de la France étaient inférieures de 5,8% à leur niveau de 1990. Elles représentent 531 millions de tonnes d'équivalent CO₂. Les transports ont connu une forte hausse sur l'ensemble de la période (+19%), alors que les émissions des autres secteurs sont en baisse. Dans le résidentiel-tertiaire (+6% sur la période), le changement de tendance visible en 2006 se confirme et l'amélioration s'accroît en 2007.

Avec une baisse de 5% entre 1990 et 2007, l'Europe des 15 doit poursuivre son effort pour atteindre son objectif de Kyoto (-8%). Industries productrices d'énergie et transports y poussent les émissions à la hausse.

**Fiche préparée conjointement par l'INSEE et le SOeS
(Service de l'observation et des statistiques) du CGDD**

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

Les émissions de gaz à effet de serre de l'UE-27 ont diminué de 9,3% entre 1990 et 2007. Les émissions des nouveaux États ont fortement baissé entre 1990 et 2000, mais depuis leur tendance est semblable à celle de l'UE-15.

Pour en savoir plus

- <http://www.citepa.org> (Centre interprofessionnel d'études de la pollution atmosphérique)
- <http://www.effet-de-serre.gouv.fr> (Mission interministérielle de l'effet de serre)
- <http://www.developpement-durable.gouv.fr> (rubrique Énergie et climat)
- <http://www.eea.europa.eu> (Agence européenne pour l'environnement)
- <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr> (rubrique « environnement »)
- <http://www.insee.fr> (Dossier « développement durable »)

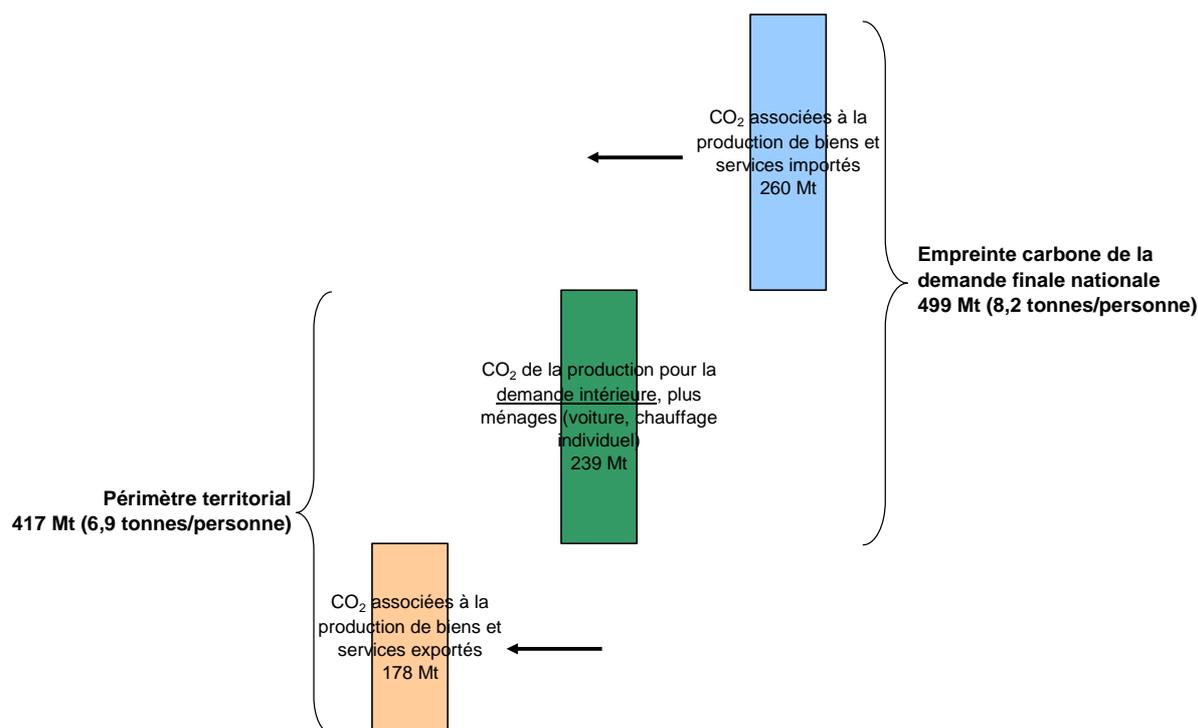
Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

Défi n°1 : Empreinte carbone de la demande finale nationale

L'empreinte carbone (estimée ici pour le CO₂ uniquement) de la demande finale de chaque français s'élève à plus de 8 tonnes par an, lorsque l'on tient compte de l'ensemble des biens et services permettant de satisfaire cette demande, que ces biens et services soient produits en France ou importés, alors que 7 tonnes de CO₂ sont émises en moyenne par personne sur le territoire français. Elargir le suivi des émissions de gaz à effet de serre au-delà du seul périmètre territorial des pays pour compter le contenu en équivalent CO₂ des échanges extérieurs permet d'apprécier l'impact global du mode de vie sur le bien public mondial qu'est le climat.

Émissions de CO₂ du territoire *versus* empreinte carbone de la demande finale nationale



Sources : SOeS à partir du Citepa (des comptes de CO₂), de l'Insee (TES) et d'Eurostat (TES et comptes de CO₂ d'une partie des pays d'origine des importations de la France)¹

¹ La Belgique, l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie et la Grande-Bretagne d'où provenaient, en 2005, plus de 45 % des importations en valeur de la France. Les coefficients calculés pour l'Allemagne ont été appliqués aux autres parties du monde.

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

Définition

Les inventaires d'émissions de gaz à effet de serre (GES) élaborés dans le cadre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), ainsi que les objectifs adoptés pour le protocole de Kyoto, sont établis sur la base du périmètre territorial des pays signataires (les émissions du trafic international ne sont pas prises en compte). L'*empreinte carbone de la demande finale nationale* se rapporte pour sa part aux émissions qui sont associées à l'ensemble des biens & services qui sont destinés à satisfaire la demande finale nationale (consommation des ménages et des administrations publiques, investissement et variation de stocks), que ces biens & services soient produits en France ou importés. Les émissions associées à la production exportée par la France sont exclues. L'empreinte carbone de la demande finale nationale vise à refléter la pression exercée sur le climat par une population donnée en fonction de son niveau de vie.

Le terme d'empreinte carbone s'inspire de l'approche « consommation » développée par le concept d'empreinte écologique. Cependant, l'indicateur proposé ici – *empreinte carbone de la demande finale nationale* – est exprimé en tonnes de CO₂ et non pas en hectares globaux comme pour le calcul de l'empreinte écologique.

L'empreinte carbone de la demande finale française est estimée ici pour les émissions de CO₂. A terme, elle pourrait couvrir d'autres GES, voire l'ensemble de ceux qui sont couverts par les accords internationaux, en fonction de la disponibilité des données statistiques au niveau international.

L'empreinte carbone de la demande finale française est estimée à partir de la combinaison de comptes d'émissions atmosphériques ventilés par activités économiques et des tableaux entrées-sorties (TES) de la comptabilité nationale (ce type de combinaison de comptes économiques et environnementaux est connu sous le nom de NAMEA²). Les calculs effectués s'appuient sur une méthode d'analyse économique de type input-output étendue à l'environnement.

Objectifs de la stratégie nationale :

Défi clé n°1 : changement climatique et énergies

Choix stratégiques :

- Promouvoir et favoriser les comportements et les modes de production les plus sobres
- Informer pour éclairer les choix individuels et collectifs
- Soutenir l'innovation pour une croissance économe en énergie et en émissions de GES

N.B. La lutte contre le changement climatique fait également partie des objectifs du défi clé n°7 : défis internationaux en matière de développement durable et de pauvreté dans le monde.

² National accounting matrix including environmental accounts.

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

Enjeux

Compte tenu de la mondialisation de l'économie et du caractère planétaire de la problématique climatique, les effets d'une politique publique de limitation des émissions à l'échelle d'un groupe de pays peuvent être partiellement ou complètement annulés par un accroissement ou bien des transferts d'activités vers des pays situés en dehors du groupe concerné. On parle alors de *fuites de carbone*. Dans ces conditions, l'extension de l'analyse à l'ensemble des émissions associées à la production des biens et services importés/exportés est importante à la fois du point de vue de l'efficacité de l'action publique internationale en matière de lutte contre les changements climatiques et pour appréhender son équité.

Analyse

Une première estimation a été réalisée pour l'année 2005. Elle montre que les importations de la France seraient directement et indirectement responsables de l'émission de plus de 260 millions de tonnes (Mt) de CO₂ générées à l'étranger pour satisfaire la demande finale intérieure. D'autre part, les exportations françaises seraient à l'origine de 178 Mt de CO₂ imputables à la production française destinée à satisfaire une demande étrangère. Il en résulterait un solde d'importation nette de CO₂ de la France de 82 Mt. Ajoutées aux 417 Mt de CO₂ émises en France³ (branches et ménages), on obtiendrait un total de 499 Mt.

Dans ces conditions, on passerait de 6,9 tonnes de CO₂ par personne par an sur la base des émissions comptabilisées selon le périmètre territorial à plus de 8,2 tonnes de CO₂ par personne pour la demande finale française.

Pour en savoir plus

- <http://carbonfootprintofnations.com/index.php> (groupe d'universitaires/consultants, soutenus par l'Université de science et technologie de Norvège (NTNU), promoteurs de l'idée d'*empreinte carbone des nations* calculée à partir de l'analyse économique de type input-output étendue à l'environnement)
- Pasquier J.-L., *CO₂ et activités économiques de la France, Tendances 1990-2007 et facteurs d'évolution*, Commissariat général au développement durable / Service de l'observation et des statistiques, Etudes & documents, en cours de préparation. CGDD/SOeS (2010),
- Nakano S, Okamura A., Sakurai N., Suzuki M., Tojo Y., Yamano N. (2009), "The Measurement of CO₂ Embodiments in International Trade: Evidence from the Harmonised Input-Output and Bilateral Trade Database", OECD, Science, Technology and Industry Working Papers, 2009/3, OECD publishing, © OECD. doi:10.1787/227026518048. http://lysander.sourceoecd.org/vl=5711910/cl=17/nw=1/rpsv/workingpapers/18151965/wp_5k_snsnw8rsh5l.htm
- Pasquier J.-L. (2010), "Les comptes de flux de matières par activités économiques, une base pour de nouveaux indicateurs sur l'interface économie-environnement – Le cas des émissions de CO₂ de la France", *La revue du CGDD*, n° 2,
- Peters G. (2008), "Reassessing Carbon Leakage", Eleventh Annual Conference on Global Economic Analysis, *Future of Global Economy*, Helsinki, Finland, June 12-14, 2008, 12 p. <https://www.gtap.agecon.purdue.edu/resources/download/3751.pdf>
- Reinaud J. (2008), *Issues behind Competitiveness and Carbon Leakage – Focus on Heavy*

³ Hors émissions issues de la biomasse énergétique. Périmètre de l'inventaire pour la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, total hors UTCF (LULUCF en anglais).

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

Industry, IEA Information paper, International energy Agency, France, 120 p.
http://www.iea.org/Textbase/publications/free_new_Desc.asp?PUBS_ID=2057

Fiche préparée conjointement par l'INSEE et le SOeS
(Service de l'observation et des statistiques) du CGDD

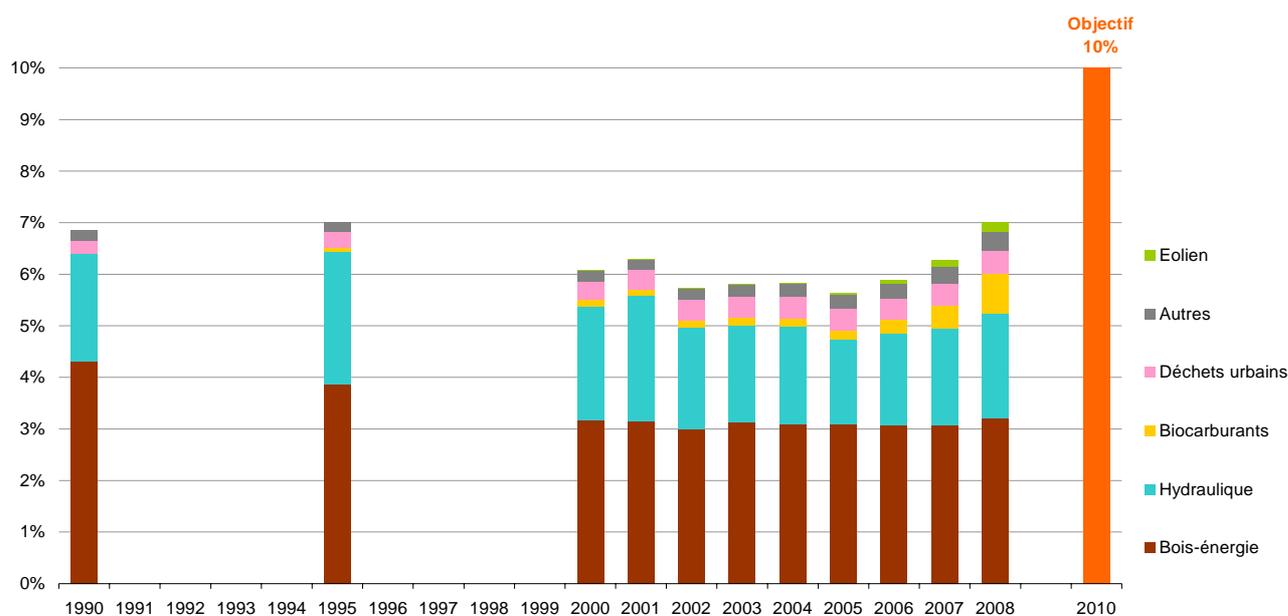
Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

Défi n°1 : Part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie primaire

La part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie primaire en France s'élève à 7% en 2008. Dans sa loi d'orientation sur l'énergie du 13 juillet 2005, la France s'est fixé l'objectif de porter cette part à 10% à l'horizon 2010. Dans l'Europe des 27, les énergies renouvelables couvraient 7% des besoins énergétiques en 2006, alors que l'objectif est d'atteindre 12% à l'horizon 2010. De nouveaux objectifs pour 2020 sont exprimés en termes de consommation finale.

Part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie primaire



Note : France métropolitaine.

Source : SOeS, 2009.

Définition

Les sources d'énergies renouvelables retenues pour le calcul de l'indicateur couvrent l'hydraulique, l'éolien, le solaire photovoltaïque et thermique, la géothermie, les déchets urbains, le bois-énergie, les résidus de récolte, le biogaz, les pompes à chaleur et les biocarburants.

Fiche préparée conjointement par l'INSEE et le SOeS
(Service de l'observation et des statistiques) du CGDD

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

La consommation d'énergie primaire comprend la consommation des utilisateurs finals et la consommation utilisée pour la production et de la transformation d'énergie, y compris les pertes, c'est à dire la consommation intermédiaire par la branche énergie pour produire le type d'énergie consommée ou la livrer au consommateur final.

Objectifs de la stratégie nationale :

Défi clé n°1 : changement climatique et énergies

Choix stratégiques :

- Promouvoir et favoriser les comportements et les modes de production les plus sobres
- Informer pour éclairer les choix individuels et collectifs
- Soutenir l'innovation pour une croissance économe en énergie et en émissions de GES

Objectifs chiffrés :

- Porter à 23% en 2020 en France la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale.
- Atteindre en 2020, 50% d'énergies renouvelables et parvenir à l'autonomie énergétique totale en 2030 dans les départements d'outre-mer.

Enjeux

Les énergies renouvelables n'utilisent pas le stock de ressources naturelles épuisables. Elles présentent en outre l'avantage, par rapport aux combustibles fossiles, de ne pas émettre de gaz à effet de serre lors de la production ou de l'utilisation d'énergie (solaire, éolien, hydraulique) ou bien, dans le cas de la biomasse, d'avoir un bilan nul (on considère alors que le carbone ainsi brûlé est recyclé par la végétation). Les énergies renouvelables contribuent ainsi à la diversification et à la sécurité d'approvisionnement en énergie et leur développement constitue l'une des voies privilégiées pour lutter contre le changement climatique.

Analyse

En 2008, la production d'énergie primaire d'origine renouvelable s'élève en France métropolitaine à 19 Mtep. Elle confirme ainsi une évolution à la hausse et le redressement de sa part dans la consommation d'énergie primaire. Celle-ci atteint 7%. Le bois-énergie et l'hydroélectricité représentent les trois quarts de la production d'énergies renouvelables. Les deux-tiers de cette énergie sont thermiques, provenant du bois, de l'incinération, des déchets urbains, des agrocarburants. L'autre tiers est de l'électricité : 86,5% d'origine hydraulique, 7,6% à partir de l'éolien et 5,7% de la biomasse. L'amélioration observée depuis 2006 provient de l'accroissement conjugué de la production électrique -reprise de la production hydraulique et forte progression de l'éolien-, et de la production primaire thermique qui augmente sous l'effet des agro-carburants.

**Fiche préparée conjointement par l'INSEE et le SOeS
(Service de l'observation et des statistiques) du CGDD**

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

En 2007, la France avait une part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie primaire inférieure à la moyenne européenne : 6,3% contre 7,8%. Il reste à la France du chemin à parcourir pour atteindre les objectifs ambitieux qu'elle s'est fixés à l'horizon 2010 (10%). Il en est de même au niveau de l'UE (12%). A l'horizon 2020, l'engagement de la France est de 23 % mais rapporté à consommation finale d'énergie. Celle-ci ne comprend pas la consommation intermédiaire par la branche énergie pour produire le type d'énergie consommée ou la livrer au consommateur final. Avec cette approche, la France se situe en 2008 un peu en dessous de 11%.

Pour en savoir plus

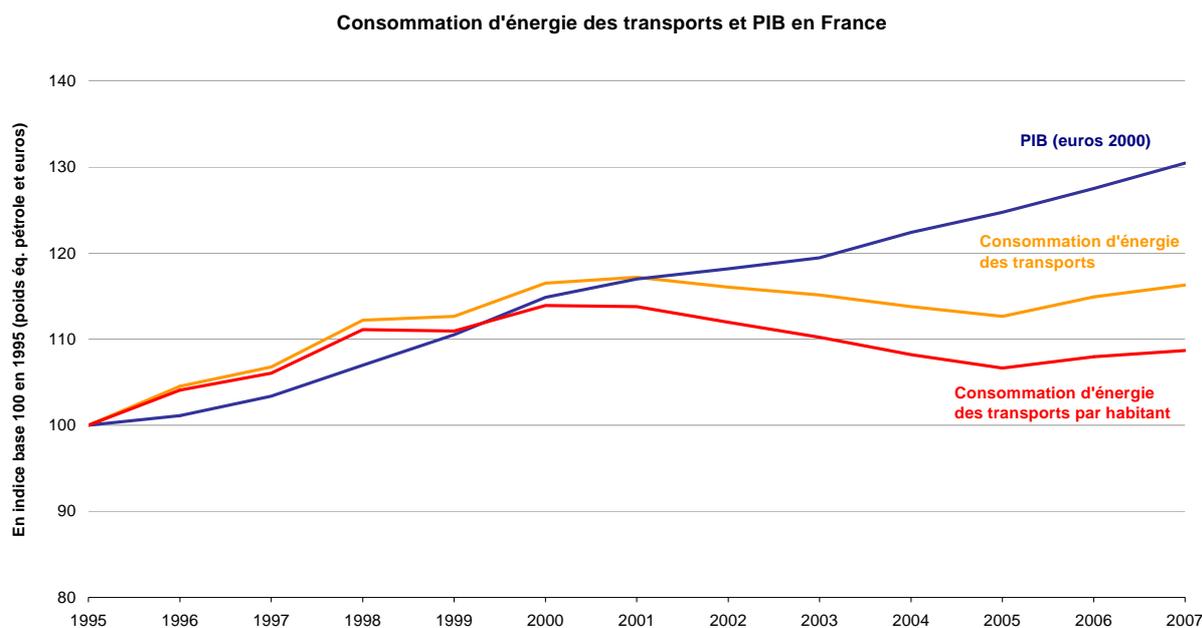
- <http://www.developpement-durable.gouv.fr> (Energie et climat)
- <http://epp.eurostat.ec.europa.eu> (Eurostat)
- <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr> (rubriques « énergie » et « environnement »)
- <http://www.insee.fr> (Dossier « développement durable »)

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

Défi n° 2 : Consommation d'énergie dans les transports par habitant et intensité par rapport au PIB

En France, jusqu'en 2000, la consommation d'énergie dans le secteur des transports évolue de concert avec le PIB. Depuis 2000, on constate une stagnation de la consommation de produits pétroliers pour les transports. Dans l'UE-27, la consommation d'énergie des transports évolue à peu près au même rythme que le PIB sur la période 1995-1999. Entre 2000 et 2007, elle progresse un peu plus lentement.



Source : SOeS, d'après Eurostat - Insee, 2009.

Définition

Suivant la définition d'Eurostat, la consommation finale d'énergie des transports représente la consommation de produits énergétiques de tous les modes de transports : rail, route, transport aérien national et international, navigation intérieure et cabotage, à l'exception du transport maritime et des pipelines.

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

Objectifs de la stratégie nationale

Défi clé n°2 : Transports et mobilité durables

Choix stratégiques :

- Promouvoir des pratiques de mobilité plus durable pour les personnes et les biens en favorisant la proximité
- Renforcer l'intermodalité et développer des alternatives au transport routier et aérien
- Améliorer l'efficacité énergétique des véhicules, réduire leurs émissions et promouvoir les énergies alternatives
- Veiller à l'accès aux services et à la mobilité pour tous et sur tout le territoire

Enjeux

La stratégie nationale en faveur du développement durable, comme celle de l'UE, met en exergue la nécessité de parvenir à un découplage entre la croissance économique et la demande de transports afin de minimiser les atteintes à l'environnement. Cela implique notamment le choix de modes de transports et des pratiques de mobilité plus économes en énergie et respectant l'environnement.

Analyse

En France jusqu'en 1999, la consommation d'énergie des transports a suivi de près la croissance du PIB. Depuis 2000, la consommation de produits pétroliers (en tonnes équivalent pétrole) stagne. Ce décrochement attendu, s'amorce également dans l'UE. Le prix des carburants, des véhicules moins gourmands et un meilleur respect des limitations de vitesse y ont contribué.

En France, 82% du transport intérieur de voyageurs est effectué en voiture en 2008 mais cette proportion tend à diminuer depuis 1995, parallèlement à l'augmentation de la part des transports en commun ferroviaires. Par contre, le transport de marchandises par route continue de progresser. En 2008 il représente 83% du trafic mesuré en tonnes-km. La part du fret non-routier (ferroviaire + fluvial) s'élève à 12%. L'objectif de la loi Grenelle est d'augmenter cette part de 25% en 2012 par rapport à 2006.

Pour en savoir plus

- <http://epp.eurostat.ec.europa.eu> (Eurostat)
- <http://www.insee.fr> (Dossier « développement durable »)
- <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr> (rubriques « transports » et « environnement »)

Fiche préparée conjointement par l'INSEE et le SOeS
(Service de l'observation et des statistiques) du CGDD

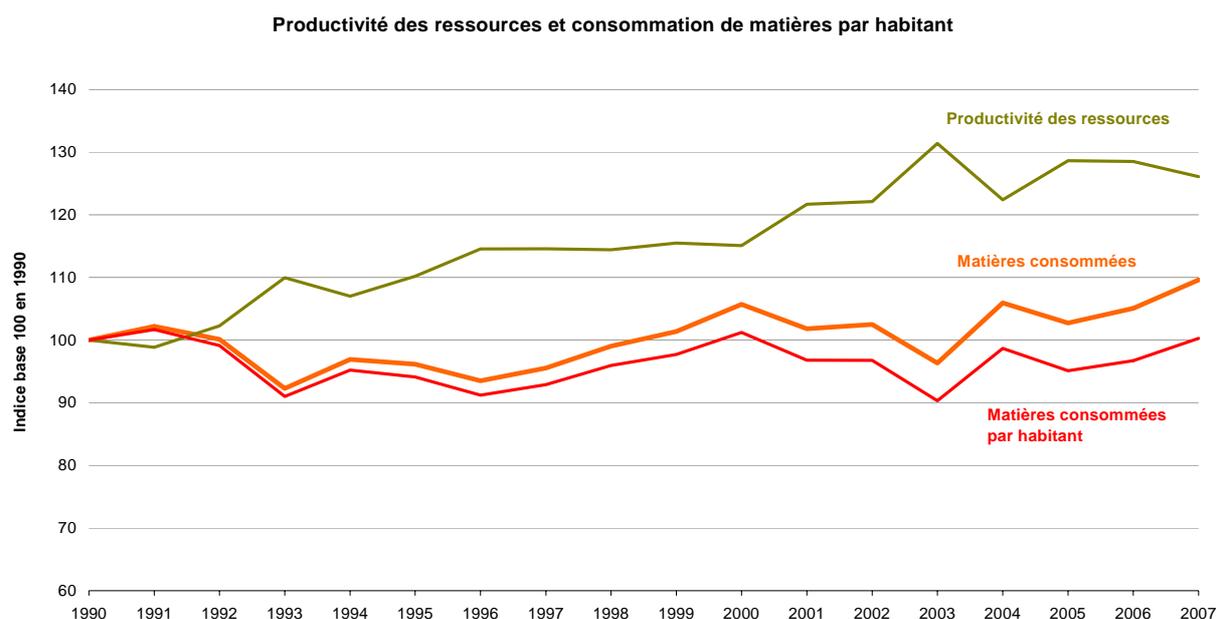
Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

Défi n° 3 : Productivité des ressources et consommation de matières par habitant

La productivité des ressources a augmenté en France de 26% entre 1990 et 2007. Cette évolution traduit un découplage entre la croissance économique et la consommation intérieure de matières premières et ressources naturelles. Cependant, en 2007, la consommation intérieure de matières de 14,3 tonnes/habitant reste comparable à celle de 1990.

En outre, depuis 1990, la croissance économique continue de s'accompagner d'une dépendance plus forte aux importations. Les « flux cachés » liés aux importations, aux exportations et aux matières inutilisées, sont estimés à 12 tonnes par habitant en 2007 qui s'ajoutent à la consommation apparente.



Note : Métropole et DOM.

Source : SOeS, 2009.

Définition

La productivité des ressources est égale au PIB mesuré à prix constants divisé par la consommation intérieure apparente de matières (euros par kg). La consommation intérieure apparente de matières agrège, en tonnes, les combustibles fossiles, les produits minéraux et agricoles, extraits du territoire national ou importés sous forme de matières premières ou de produits finis, moins les exportations. Elle mesure la quantité totale de matières physiquement utilisées pour satisfaire les besoins de la population.

Fiche préparée conjointement par l'INSEE et le SOeS
(Service de l'observation et des statistiques) du CGDD

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

Objectifs de la stratégie nationale :

Défi clé n°3 : Consommation et production durables

Nos modes de production et de consommation se traduisent par une **exploitation excessive et croissante des ressources naturelles**. Ils affectent le climat, la diversité biologique, les équilibres naturels, voire la stabilité des sociétés humaines. Dans ce contexte, **l'enjeu est d'orienter nos modes de production et de consommation vers une économie plus durable**, qui limite ses impacts sur l'environnement tout en améliorant notre compétitivité, notre qualité de vie ainsi que les conditions sociales de production.

Choix stratégiques :

- Agir simultanément sur l'offre et la demande et développer l'information sur les qualités écologiques et sociales des produits pour changer les comportements
- Rendre accessible au plus grand nombre les produits et services plus durables
- Soutenir la croissance verte et l'innovation des entreprises
- Développer une production agroalimentaire plus durable

Enjeux

La stratégie de l'UE en faveur du développement durable vise le découplage entre la croissance économique et l'impact environnemental associé à l'utilisation des ressources naturelles et des matières premières. Les progrès dans le découplage peuvent être approchés par le biais d'indicateurs de productivité des ressources. La productivité des ressources donne un aperçu de l'efficacité matérielle d'une économie et du découplage entre utilisation des ressources naturelles et croissance économique. Par contre, elle ne renseigne que partiellement sur l'impact de nos modes de production et de consommation et sur les risques d'épuisement des ressources.

Analyse

La productivité des ressources a augmenté en France de 26% entre 1990 et 2007. Elle correspond à une consommation de matières de 14,3 tonnes par habitant en 2007, du même ordre qu'en 1990. L'évolution de la productivité des ressources reste ainsi modérée au regard des transformations de l'appareil productif et du développement des activités de service notamment.

En Europe, la productivité des ressources s'élevait en 2005 à 1,3 euros par kilos pour l'UE-27 et à 1,8 en France. Sur la période 1995-2005 le découplage apparent en France est comparable à celui de l'UE dans son ensemble.

Parallèlement depuis 1990, la croissance économique continue de s'accompagner d'une dépendance plus forte aux importations, notamment en produits finis et semi-finis.

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

Or, la fabrication de ces derniers a elle-même nécessité la consommation d'autres ressources à l'étranger (notamment la consommation d'énergie associée à la fabrication et au transport) et a entraîné le rejet d'émissions et de déchets dans le milieu naturel. Ces ressources, appelées « flux cachés », ne sont pas comptabilisées dans la consommation intérieure apparente de matières. Les « flux cachés » liés aux importations, aux exportations et aux matières inutilisées, sont ainsi estimés à 12 tonnes par habitant en 2007 qui s'ajoutent à la consommation apparente.

Pour en savoir plus

- <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr> (rubrique « environnement »)
- <http://www.insee.fr> (Dossier « développement durable »)
- <http://epp.eurostat.ec.europa.eu> (Eurostat)

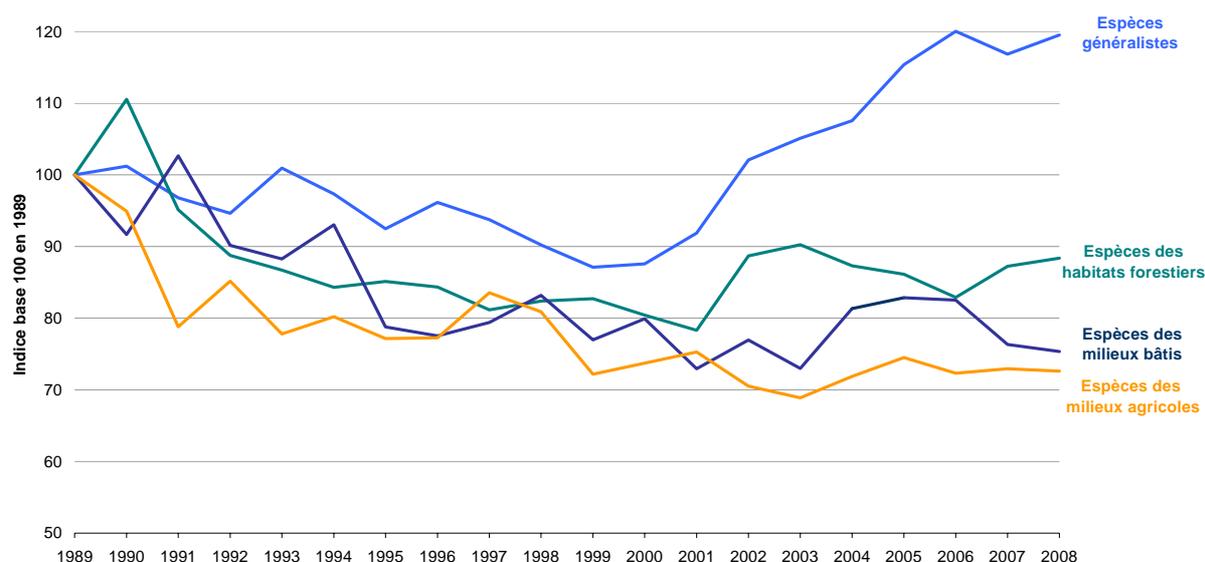
Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

Défi n°4 : Indice d'abondance des populations d'oiseaux communs

Entre 1989 et 2008, les populations d'oiseaux communs sont globalement en déclin en France. Les populations d'espèces dites spécialistes reculent, en particulier celles des milieux agricoles alors que celles des espèces généralistes sont en augmentation. Les causes du déclin sont multiples mais la dégradation ou la perte des habitats est la principale menace. L'action de l'UE pour préserver la biodiversité se fonde en priorité sur la mise en œuvre du réseau «Natura 2000» : ce réseau couvre 17% du territoire terrestre de l'UE-27.

Indice d'abondance des populations d'oiseaux communs en France



Note : France métropolitaine.

Source : Muséum national d'histoire naturelle, 2009.

Définition

Les indicateurs présentés ici ont été calculés à partir des données du programme STOC (suivi temporel des oiseaux communs) et concernent 65 espèces communes d'oiseaux nicheurs en France. Pour chaque espèce, est calculé l'indice de variation d'abondance (variation annuelle du nombre d'individus) sur la période considérée (1989-2008), pour l'ensemble des sites suivis en France. Les espèces sont ensuite classées selon leur degré de spécialisation par rapport à trois grands types d'habitats, et la moyenne géométrique des indices des espèces d'un même groupe fournit l'indicateur de l'habitat considéré.

Fiche préparée conjointement par l'INSEE et le SOeS
(Service de l'observation et des statistiques) du CGDD

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

Objectifs de la stratégie nationale :

Défi clé n°4 : Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

Choix stratégiques :

- Mieux connaître et comprendre la biodiversité ; mieux partager nos connaissances
- Evaluer les bénéfices et les coûts de préservation des services rendus par la nature
- Réduire les pressions sur les écosystèmes et les ressources naturelles
- Lutter contre l'artificialisation des espaces et la banalisation des paysages

Objectifs chiffrés :

- Stopper la perte de la biodiversité sauvage et domestique
- Avant 2020, mettre sous protection forte au moins 2% du territoire terrestre métropolitain.

Enjeux

Conformément à ses engagements internationaux, la France a adopté une stratégie nationale pour la biodiversité en 2004, dont la finalité globale est de stopper la perte de biodiversité d'ici 2010. La France possède, avec l'Espagne, l'avifaune la plus riche d'Europe. Les oiseaux communs sont suivis sur l'ensemble du territoire et constituent de bons marqueurs des pressions opérées sur le milieu.

Analyse

Entre 1989 et 2008, les populations d'oiseaux communs de France métropolitaine ont globalement décliné : la tendance d'évolution (droite de régression) toutes espèces confondues est de -10%. Cette tendance s'explique par un recul des populations d'espèces dites spécialistes : -20% pour les espèces fréquentant les milieux agricoles, -20% pour les spécialistes bâtis, et -11% pour les spécialistes forestiers. A l'inverse, les espèces dites généralistes sont en augmentation (+20%).

Les mêmes tendances sont observées en Europe. Les causes du déclin sont multiples. La dégradation ou la perte des habitats demeure la principale menace. L'action de l'UE pour préserver la biodiversité se fonde en priorité sur les directives «Oiseaux» et «Habitats-faune-flore». L'ensemble des sites désignés au titre de ces deux directives constitue le réseau «Natura 2000». Ce réseau couvre 17% du territoire terrestre de l'UE-27.

Pour en savoir plus

- <http://www2.mnhn.fr/vigie-nature> (rubrique «STOC »)
- <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr> (rubrique « environnement »)
- <http://www.insee.fr> (Dossier « développement durable »)
- <http://biodiversity.eionet.europa.eu/> (Centre thématique pour la biodiversité)
- <http://www.eea.europa.eu> (Agence européenne pour l'environnement)
- <http://epp.eurostat.ec.europa.eu> (Eurostat)

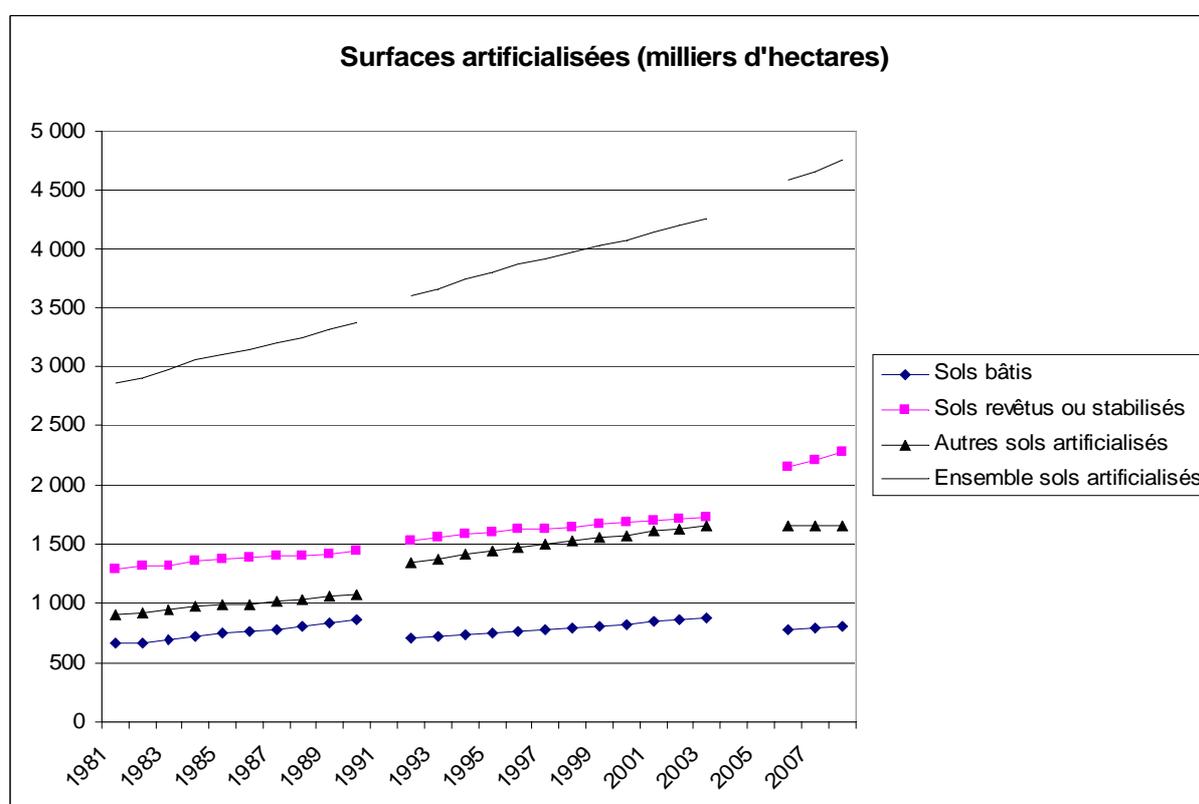
Fiche préparée conjointement par l'INSEE et le SOeS
(Service de l'observation et des statistiques) du CGDD

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

Défi n°4 : Artificialisation des sols

Les espaces artificialisés connaissent une progression continue depuis plusieurs décennies, aux dépens principalement des terres agricoles mais aussi d'espaces naturels. Le taux d'artificialisation est de 8,7 % en 2008 d'après l'enquête Teruti-Lucas, soit une progression de 67% depuis 1981. Ces évolutions ont des incidences sur les sols et l'eau par l'imperméabilisation des surfaces. La consommation d'espaces naturels et ruraux s'accompagne d'une fragmentation et d'un cloisonnement des milieux naturels, défavorables à de nombreuses espèces.



Champ : France métropolitaine.

Ruptures de séries en 1992 et 2006. Les données des années 1991, 2004 et 2005 ne sont pas disponibles.

Source : SSP, enquêtes Teruti, Teruti-Lucas.

Définitions

L'enquête Teruti-Lucas réalisée par le Service de la Statistique et de la Prospective du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche à partir d'observations de terrain réalisées sur un échantillon représentatif de l'ensemble du territoire, permet de suivre annuellement l'évolution de l'occupation des sols depuis 1981. Les changements d'échantillon en 1991-1992 et 2005 et le changement de nomenclature en 2005 induisent des ruptures de série. Toutefois, au-delà des effets de rupture, la permanence des tendances permet de rendre compte des évolutions sur une période de 27 ans.

Fiche préparée conjointement par le SSP (service de statistique et de prospective du ministère de l'agriculture) et le SOeS (Service de l'observation et des statistiques du CGDD)

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

Dans Teruti, les sols artificialisés recouvrent :

- les sols bâtis,
- les sols revêtus ou stabilisés : routes, voies ferrées, chemins permanents et leurs annexes, parkings, cours, places, aéroports, etc.
- les autres sols artificialisés : mines, carrières, décharges, chantiers, terrains vagues ainsi que les espaces verts artificialisés (espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs).

Objectifs de la stratégie nationale :

Défi n°4 : Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles

Choix stratégique : Lutter contre l'artificialisation des espaces et la banalisation des paysages

La disparition des terres agricoles et des espaces ruraux au profit d'une urbanisation excessive menace les écosystèmes, les espaces naturels et le potentiel de production agroalimentaire.

La politique d'aménagement doit gérer les conflits d'usages des territoires. Elle doit veiller à respecter les grands équilibres, assurer les continuités des écosystèmes, notamment par la constitution du réseau des trames vertes et bleues, et favoriser une interpénétration harmonieuse entre les milieux urbains, ruraux, agricoles et naturels. Elle doit aussi contribuer à préserver le « caractère » des espaces et des paysages, comme une valeur supplémentaire, culturelle, esthétique et touristique de l'activité humaine.

Enjeux

Les espaces qui subissent une artificialisation ne sont plus disponibles pour d'autres usages, par exemple agricole, ou comme habitats naturels. Les reculs d'espaces artificialisés sont assez rares. On peut citer l'exemple d'anciennes carrières qui peuvent se couvrir naturellement de végétation ou être mises en eau ; dans ce dernier cas, on aboutit à des plans d'eau artificiels.

L'étalement des espaces artificialisés concourt à l'augmentation des déplacements et ainsi à celle des émissions de polluants et gaz à effet de serre.

Les sols artificialisés sont souvent imperméabilisés, ce qui amplifie les phénomènes de ruissellement, perturbe le régime des eaux, avec une possible augmentation des risques d'inondation et affecte leur qualité.

L'artificialisation aboutit aussi à une fragmentation et un cloisonnement des milieux naturels, qui peuvent gêner les populations de certaines espèces pour l'accomplissement de leur cycle de vie, leurs migrations, voire le déplacement de leur aire de répartition dans le cadre des changements climatiques.

Analyse

D'après Teruti, le taux d'artificialisation en 2008 est de 8,7 % des surfaces de France métropolitaine. Il a progressé de 1,9 million d'hectares depuis 1981 soit 67 %, ce qui correspond à une progression moyenne annuelle de 62 000 ha.

Fiche préparée conjointement par le SSP (service de statistique et de prospective du ministère de l'agriculture) et le SOeS (Service de l'observation et des statistiques du CGDD)

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

Les sols artificialisés s'étendent principalement aux dépens des terres agricoles, mais aussi des forêts et autres espaces naturels, enfin des landes et friches qui constituent souvent une occupation du sol transitoire entre deux occupations stables.

Le graphique p.1 montre l'évolution des surfaces artificialisées entre 1981 et 2008. Il montre clairement que l'artificialisation provient en premier lieu des sols revêtus ou stabilisés, ensuite des autres sols artificialisés, enfin des sols bâtis. Il semble donc que la consommation d'espaces naturels par mètre carré bâti ait tendance à s'accroître sur la période.

Pour en savoir plus

- <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr> (rubrique « environnement », thème « occupation des sols »)
- <http://www.eea.europa.eu> (Agence européenne pour l'environnement)
- <http://agreste.agriculture.gouv.fr/> (thématique « territoire, environnement », données 2006 à 2008 issues de Teruti-Lucas, enquête annuelle sur l'utilisation des terres réalisée par le SSP – Ministère de l'Agriculture)

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

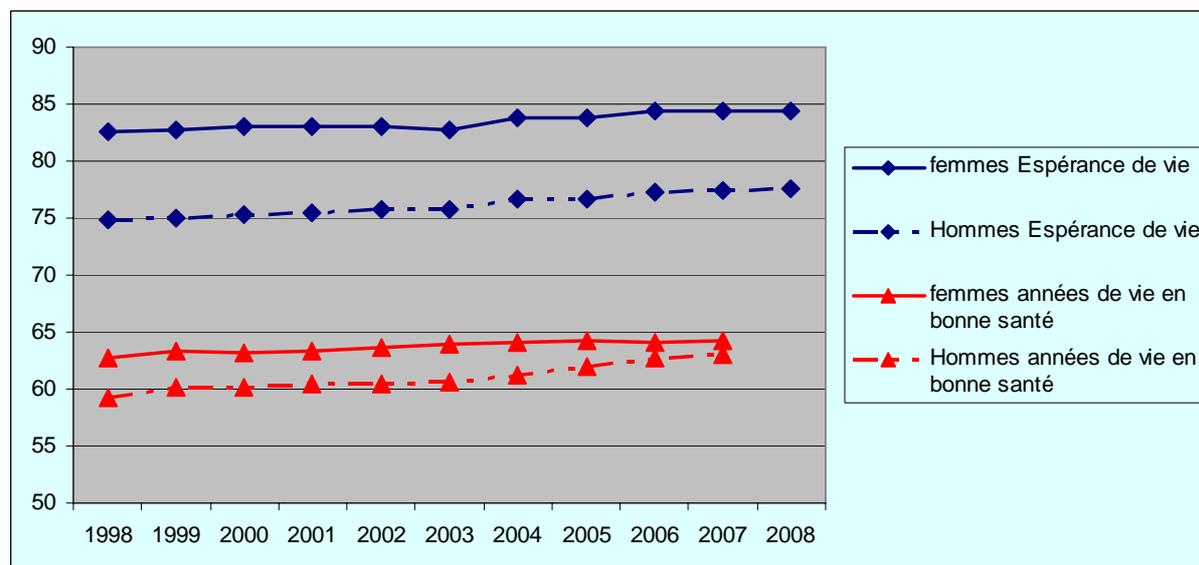
Défi n° 5 (1.1): Espérance de vie à la naissance, espérance de vie en bonne santé

En France, en 2007, l'espérance de vie "en bonne santé", c'est-à-dire sans limitation d'activités, depuis la naissance est estimée à 64,2 ans pour les femmes et à 63,1 ans pour les hommes. C'est un résultat comparable à celui de pays voisins, mais un peu inférieur aux pays nordiques. Entre 1995 et 2003, l'espérance de vie en bonne santé à la naissance avait augmenté d'un an et demi pour les femmes et d'une demi-année pour les hommes, mais ces derniers bénéficient d'une nette amélioration récente qui a effacé cette différence d'évolution.

L'espérance de vie à la naissance est en 2008 de 77,6 années pour les hommes et de 84,3 années pour les femmes, ce qui correspond en 2008 respectivement à 1,4 années et 2,2 années de plus que la moyenne de l'UE à 27. Toutefois le gain d'espérance de vie a été plus rapide pour les hommes que pour les femmes sur les dix dernières années : respectivement 2,9 et 1,9 années entre 1998 et 2008.

Par catégorie sociale, l'écart d'espérance de vie à 35 ans entre les cadres et les ouvriers était au milieu des années 1990 de 7 années pour les hommes et de 3 années pour les femmes. Il s'était accru pour les hommes par rapport au début des années 1980.

Espérance de vie à la naissance et espérance de vie en bonne santé (en années)

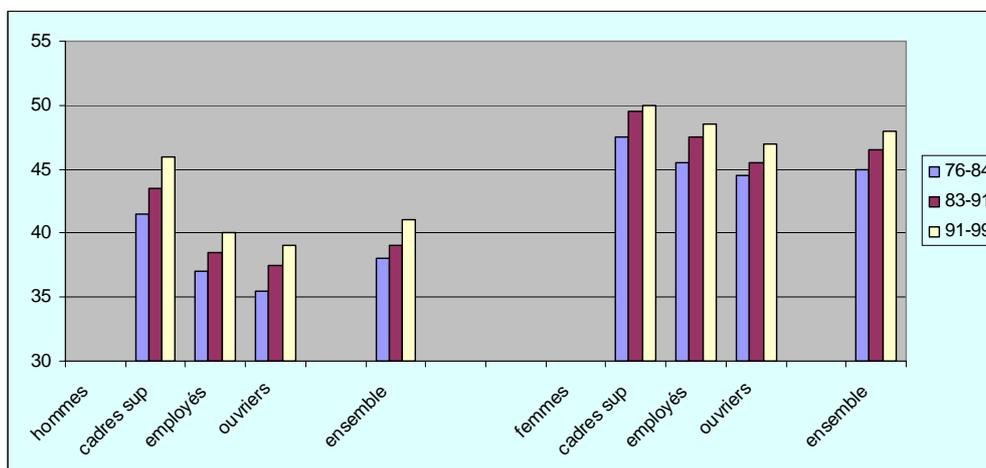


Source : Eurostat, indicateurs européens de développement durable

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

Espérance de vie à 35 ans par catégorie sociale



Source : Insee, échantillon démographique permanent et Etat-civil, IP n°1025

Définition

L'espérance de vie à la naissance représente la durée de vie moyenne - l'âge moyen au décès - d'une génération fictive qui connaîtrait tout au long de son existence les conditions de mortalité par âge de l'année. Elle caractérise la mortalité indépendamment de la structure par âge.

L'espérance de vie en bonne santé (à la naissance), ou années de vie en bonne santé (AVBS), mesure le nombre d'années en bonne santé qu'une personne peut s'attendre à vivre (à la naissance). Une bonne santé est définie par l'absence de limitations d'activités dans les gestes de la vie quotidienne et l'absence d'incapacités. L'AVBS, aussi appelé espérance de vie sans incapacité (EVSI), est un indicateur d'espérance de santé qui combine des informations sur la mortalité et la morbidité. Il est calculé séparément pour les hommes et les femmes. Les informations utilisées pour son calcul sont des mesures de prévalence (proportions) de la population d'un âge spécifique étant dans des conditions de bonne ou mauvaise santé et des informations de mortalité par âge. L'absence de limitations d'activités et l'absence d'incapacités sont recueillies auprès des personnes par enquête. Les réponses sont de ce fait sensibles aux formulations employées, ce qui est à l'origine d'une rupture de série observée en 2003.

La mortalité par catégorie sociale est analysée sur une période de 9 années, à partir de l'Échantillon démographique permanent (EDP, échantillon de la population au 1/100ème). Cette amplitude de 9 ans est retenue pour disposer d'effectifs suffisants de décès et de population selon la catégorie sociale au moment du recensement. Les retraités sont reclassés selon leur ancienne profession, et les chômeurs ayant déjà travaillé selon la catégorie sociale du dernier emploi qu'ils ont occupé. Est ainsi étudiée la mortalité des années 1991-1999 selon la catégorie sociale en 1990 (mortalité du « milieu des années quatre-vingt-dix »).

Le classement dans une catégorie sociale à un moment donné et l'état de santé à ce moment ne sont pas indépendants. Pour limiter les effets à court terme du changement de catégorie suite à un problème de santé important, l'analyse n'intègre pas les décès survenus l'année d'observation de la catégorie sociale.

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

Comme l'espérance de vie à la naissance ou l'espérance de vie en bonne santé, l'espérance de vie à 35 ans par CS neutralise les effets d'âge en se servant d'une génération fictive de personnes survivantes à 35 ans qui auraient tout au long de leur vie les probabilités de décès de la catégorie suivie observées à chaque âge sur la période étudiée. Pour ce calcul, les probabilités de décès ont été extrapolées pour les âges après 80 ans, faute d'effectifs suffisants pour les estimer directement.

Objectifs du défi 5 la stratégie nationale

sur la santé publique, la prévention et la gestion des risques

Maintenir le bon état de santé de la population, préserver l'accès aux soins de qualité pour tous, accroître les capacités d'anticipation, réduire la vulnérabilité aux risques.

Enjeux

L'espérance de vie à la naissance comme l'espérance de vie « en bonne santé » c'est à dire sans limitation d'activité ou sans incapacité majeure répond à un enjeu de bien être, en mesurant les résultats globaux de la politique de santé. Les différences par catégories sociales témoignent des inégalités à prendre en compte en ce domaine.

Analyse

En France, en 2007, l'espérance de vie « en bonne santé » à la naissance est estimée à 64,2 ans pour les femmes. Elle est plus faible pour les hommes (63,1 ans). Entre 1995 et 2003, l'espérance de vie en bonne santé à la naissance avait augmenté d'un an et demi pour les femmes et d'une demi-année pour les hommes, mais ces derniers bénéficient d'une nette amélioration récente qui a effacé cette différence d'évolution. Ces durées sont comparables à celles de pays voisins, mais un peu inférieures à celles observées dans les pays nordiques. Pour les femmes et les hommes âgés de 65 ans, l'espérance de vie en bonne santé est respectivement de 9,9 et 9,4 années.

L'espérance de vie à la naissance est en 2008 de 77,6 années pour les hommes et de 84,3 années pour les femmes. L'avantage par rapport à la moyenne de l'UE à 27 est également moins important pour les hommes que pour les femmes : il est respectivement de 1,4 années et 2,2 années en 2008. Toutefois sur les dix dernières années, le gain en espérance de vie a été plus rapide pour les hommes que pour les femmes, permettant un rattrapage partiel de l'écart : ce gain représente en effet 2,9 années pour les hommes et 1,9 année pour les femmes entre 1998 et 2008.

Par catégorie sociale, il faut une période de plusieurs années pour assurer une certaine fiabilité aux probabilités de décès et donc à l'espérance de vie. Elle est calculée à 35 ans, et pour une période de 9 années, la dernière connue étant 1991-1999 soit le milieu des années 1990 pour la catégorie professionnelle au recensement de 1990. A cette période, l'espérance de vie à 35 ans des cadres hommes est de 46 ans contre 40 ans pour les employés et 39 ans pour les ouvriers, les professions intermédiaires, les agriculteurs et les artisans - commerçants- chefs d'entreprises se trouvant dans une situation intermédiaire (autour de 43 ans). L'écart est deux fois moindre chez les femmes : à 35 ans, les femmes cadres avaient une espérance de vie de 50 ans, contre 48,5 ans pour les employées et 47 ans pour les ouvrières.

**Fiche préparée conjointement par l'INSEE et le SOeS
(Service de l'observation et des statistiques) du CGDD**

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

Entre le début des années 1980 et le milieu des années 1990 l'espérance de vie à 35 ans a augmenté pour tous les catégories sociales, mais les écarts entre catégories sociales se sont accrus pour les hommes tandis qu'ils sont restés stables pour les femmes.

Pour en savoir plus

<http://epp.eurostat.ec.europa.eu> (Eurostat)

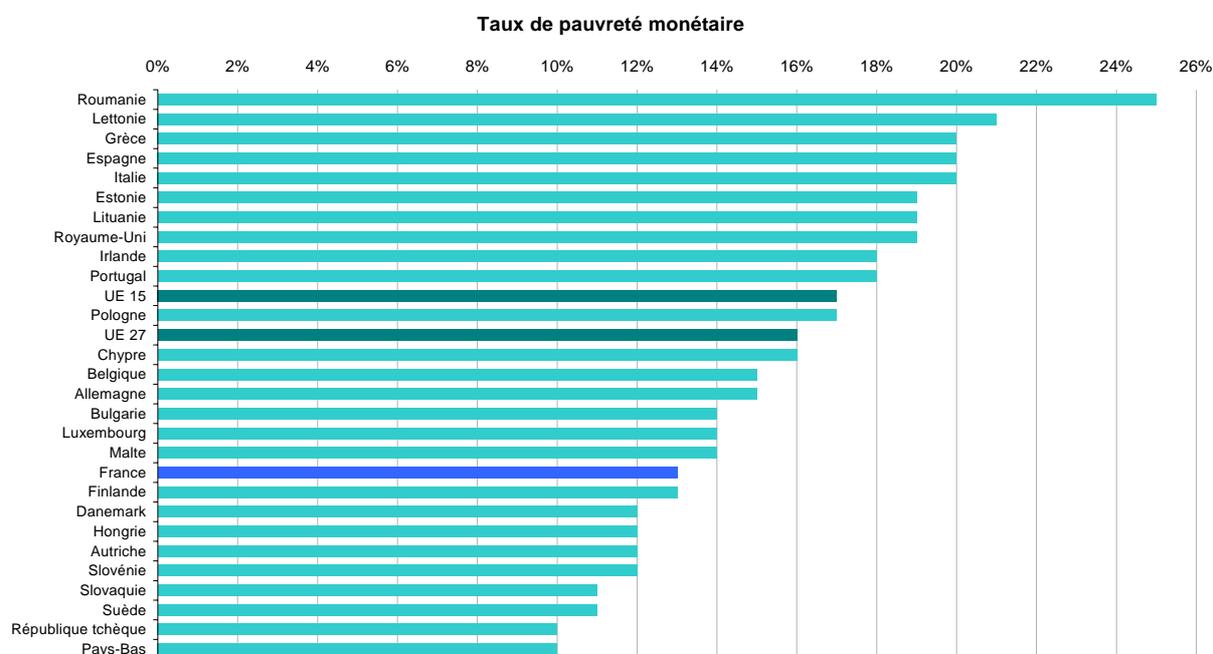
<http://www.insee.fr>

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

Défi n°6 (1.1): Le taux de pauvreté monétaire

La pauvreté monétaire touche 13% des personnes en France en 2007, mais presque 30% de celles vivant dans des familles monoparentales. La moyenne européenne se situe à 16%, avec des écarts importants entre pays. Après avoir nettement diminué dans les années 1970-1980, et être resté sur une tendance à la baisse dans les années 1990, le taux de pauvreté ne se réduit plus.



Source : Insee, Eurostat, 2009. Note : 2007 pour la France, le Royaume-Uni et l'Irlande ; 2006 pour les autres pays et l'UE. France métropolitaine.

Définition

Le taux de pauvreté monétaire correspond à la proportion d'individus dont le **niveau de vie** est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé **seuil de pauvreté** (exprimé en euros) fixé à 60% du niveau de médian national (le niveau de vie dépassé par la moitié de la population, après transferts sociaux et fiscaux).

**Fiche préparée conjointement par l'INSEE et le SOeS
(Service de l'observation et des statistiques) du CGDD**

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

Objectifs du défi 6 la stratégie nationale

concernant la démographie, l'immigration et l'inclusion sociale

Ce défi vise à préserver les systèmes de protection sociale et s'attache à lutter contre toutes les exclusions dues notamment à l'âge, à la pauvreté, à l'insuffisance d'éducation et de formation.

Ces choix stratégiques impliquent notamment de:

- faciliter l'accès le maintien et le retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées ou qui risquent de l'être,
- anticiper les effets des changements démographiques et développer la solidarité inter-générationnelle

Enjeux

Si le Revenu national permet d'évaluer la prospérité économique moyenne, il ne renseigne pas sur la façon dont cette prospérité est partagée entre les individus. Pour appréhender l'objectif de cohésion sociale, central dans le concept de développement durable, il faut également prendre en compte les inégalités de revenus et, en amont, les inégalités d'accès à l'emploi et à l'éducation. Le principal indicateur mobilisé à cet effet est le taux de pauvreté monétaire, c'est-à-dire la part des personnes dont le niveau de vie (revenu disponible une fois pris en compte impôts et prestations sociales et compte tenu de la composition du ménage) est inférieur à 60% du niveau de vie médian.

Analyse

En France métropolitaine, le seuil de pauvreté (à 60 % du niveau de vie médian) se situe à 10 900 € en 2007 (soit 910 € mensuels).

La pauvreté monétaire ainsi définie touche 13% des personnes en 2007, mais presque 30% des familles monoparentales. La moyenne européenne se situe à 16%, avec des écarts importants entre pays : 11 ou 12% en Suède et au Danemark, contre 19 à 20 % au Royaume-Uni, en Italie ou en Espagne. Après avoir nettement diminué dans les années 1970-1980, et être resté sur une tendance à la baisse dans les années 1990, le taux de pauvreté ne se réduit plus.

Pour en savoir plus

- <http://www.insee.fr> (Insee)
- <http://epp.eurostat.ec.europa.eu> (Eurostat)
- <http://www.ifen.fr> (SoeS environnement)

**Fiche préparée conjointement par l'INSEE et le SOeS
(Service de l'observation et des statistiques) du CGDD**

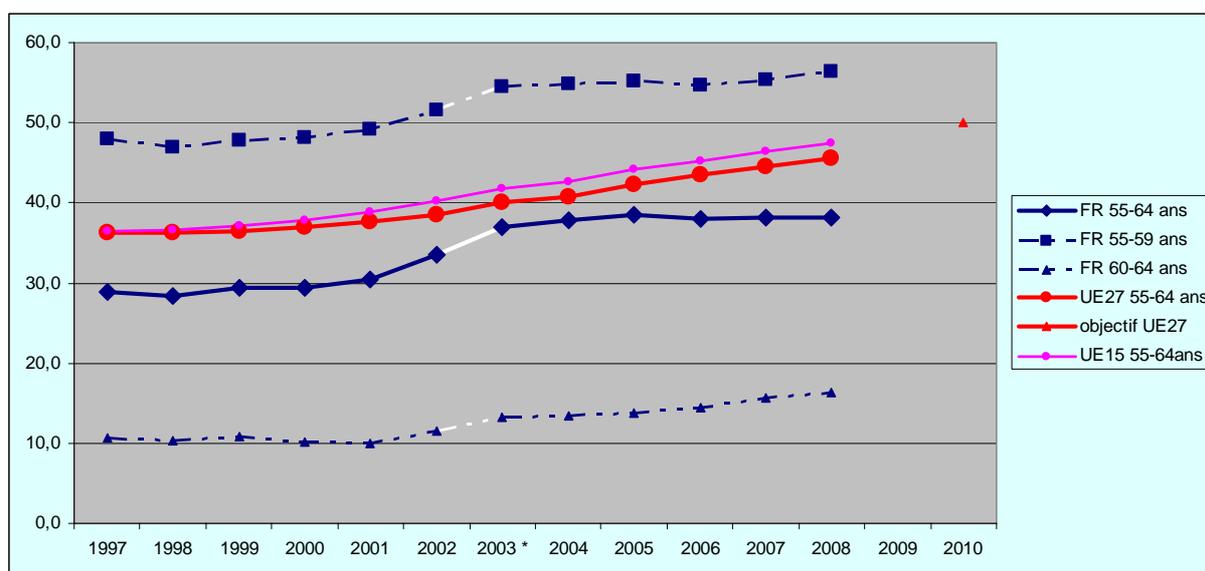
Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

Défi n° 6 (1.2) : Taux d'emploi des personnes âgées de 55 à 64 ans

En 2008, le taux d'emploi des travailleurs âgés de 55 à 64 ans est en France de 38,2 % quand il se situe à 45,6% dans l'Union à 27. L'objectif de l'UE est d'atteindre un taux de 50% à l'horizon de 2010. La France connaît un écart significatif par rapport à cet objectif annoncé. Compte tenu notamment des dispositions légales concernant l'âge de la retraite, la différence est très sensible en France entre les 55-59 ans dont le taux d'emploi est de 56,3 % en 2008, et les 60-64 ans dont le taux d'emploi se situe à 16,3 %.

Taux d'emploi des personnes âgées de 55-64 ans



Sources : Insee enquête Emploi pour la France, Eurostat (LFS) pour l'UE.

Champ France métropolitaine

Notes : Le passage à l'enquête Emploi trimestrielle en 2003 introduit une rupture de série entre 2002 et 2003 qui n'est pas corrigée sur les données France.

L'âge utilisé est l'âge révolu, notion qu'utilise Eurostat dans les comparaisons européennes.

Définition

Le taux d'emploi des personnes âgées de 55 à 64 ans est obtenu en divisant le nombre de personnes actives occupées âgées de 55 à 64 ans par la population totale de la même tranche d'âge.

Fiche préparée conjointement par l'INSEE et le SOeS
(Service de l'observation et des statistiques) du CGDD

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

La source en France comme dans les différents pays européens est l'enquête Emploi (dite aussi LFS selon l'acronyme anglais). Le champ est celui de la France métropolitaine. La notion d'âge utilisée est l'âge révolu (et non l'âge en fin d'année habituellement retenu à l'Insee), compte-tenu de la pratique d'Eurostat dans les comparaisons européennes.

Le passage en 2003 à l'enquête emploi trimestrielle introduit une rupture de série. Eurostat a effectué des estimations qui conduisent à lisser cette rupture entre la fin des années 1990 et 2003 sur le taux d'emploi des 55-64 ans.

Objectifs du défi 6 la stratégie nationale

concernant la démographie, l'immigration et l'inclusion sociale

Ce défi vise à préserver les systèmes de protection sociale et s'attache à lutter contre toutes les exclusions dues notamment à l'âge, à la pauvreté, à l'insuffisance d'éducation et de formation.

Ces choix stratégiques impliquent notamment de :

-faciliter l'accès le maintien et le retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées ou qui risquent de l'être,

-anticiper les effets des changements démographiques et développer la solidarité entre générations.

Enjeux

Le taux d'emploi des personnes âgées de 55 à 64 ans est considéré comme un levier privilégié pour limiter l'exclusion de ces personnes du marché du travail et maîtriser les dépenses pour le financement des retraites. L'objectif de l'UE est d'atteindre un taux d'emploi de 50% à l'horizon de 2010.

Analyse

En 2008, le taux d'emploi moyen des travailleurs âgés de 55 à 64 ans est de 45,6 % dans l'UE-27, mais seulement de 38,2 % en France, alors que l'objectif de l'UE comme celui de la France est d'atteindre 50 % en 2010. Une amélioration sensible a eu lieu depuis la fin des années 1990 mais elle est en partie due à un effet de structure démographique, avec l'arrivée dans la tranche d'âge de générations plus nombreuses et plus actives.

Compte tenu notamment des dispositions légales concernant l'âge de la retraite, la différence est grande en France entre le taux d'emploi des 55-59 ans qui se situe à 56,3 % en 2008 (58,9 % pour les hommes et 53,9 % pour les femmes) et celui des 60-64 ans qui est de 16,3 % (18,3 % pour les hommes et 14,5 % pour les femmes).

Pour en savoir plus

- <http://epp.eurostat.ec.europa.eu> (Eurostat)
- <http://ifen.fr> (SOeS environnement)
- <http://www.insee.fr> (Insee)

Fiche préparée conjointement par l'INSEE et le SOeS
(Service de l'observation et des statistiques) du CGDD

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

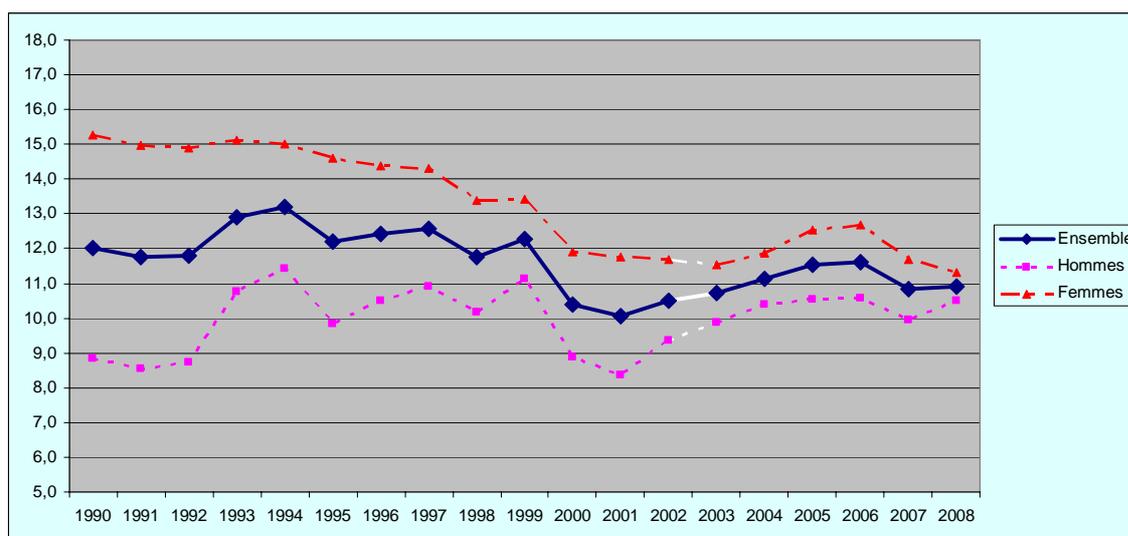
Proposition d'indicateurs de contexte

Défi 6 (1.3) : part des jeunes hors emploi et hors formation parmi les 16-25ans

La part des jeunes de 16 à 25 ans hors emploi et hors formation constitue une mesure de difficultés d'insertion qui est moins dépendante de la conjoncture que le taux de chômage. Elle est très proche de 11 % en 2008. Cette part avait nettement baissé dans la seconde moitié des années quatre vingt dix.

La France est un des pays de l'Union européenne qui se distingue par des tensions importantes concernant l'insertion des jeunes sur le marché du travail. C'est ce qui ressort des comparaisons sur le taux de chômage des 15-24 ans.

Part des jeunes de 16 à 25 ans, hors emploi et hors formation (en %)



Source : Insee, enquête Emploi trimestrielle depuis 2003, enquête Emploi annuelle antérieurement.

Champ : France métropolitaine

Notes : une rupture de série a lieu en 2003. La notion d'âge utilisée est l'âge en fin d'année

Définition

La part des jeunes de 16 à 25 ans sans emploi et hors formation est le complément à 100 de la part des jeunes de 16-25 ans en emploi ou en formation définie dans le décret du 20 mai 2009 sur la mesure de la pauvreté. Il s'agit des jeunes qui n'ont pas travaillé, ne serait-ce qu'une heure durant la semaine de référence, ont fini leurs études initiales et n'ont pas repris de cours ou une formation même courte depuis 3 mois.

Fiche préparée conjointement par l'INSEE et le SOeS
(Service de l'observation et des statistiques) du CGDD

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

L'âge considéré est l'âge en fin d'année comme dans les publications habituelles de l'Insee sur le taux de chômage (et non l'âge révolu c'est-à-dire l'âge en cours d'année qu'utilise Eurostat dans les comparaisons européennes de taux de chômage par âge). Le champ est celui de la France métropolitaine.

La source utilisée est l'enquête Emploi trimestrielle depuis 2003 et l'enquête Emploi annuelle antérieurement. Une rupture de série a lieu entre 2002 et 2003.

Par rapport au taux de chômage des jeunes (15-24ans), cette notion a l'avantage d'être plus structurelle et moins dépendante des retournements économiques. En effet en cas de faible activité économique, les difficultés sur le marché du travail non seulement se répercutent fortement sur les nouveaux entrants (numérateur du taux de chômage) mais pèsent également sur le nombre d'actifs de 15-24 ans (dénominateur), en incitant les jeunes à poursuivre leurs études ou à suivre des formations complémentaires.

Objectifs du défi 6 de la stratégie nationale

sur la démographie, l'immigration et l'inclusion sociale

Ce défi vise à préserver les systèmes de protection sociale et s'attache à lutter contre toutes les exclusions dues notamment à l'âge, à la pauvreté, à l'insuffisance d'éducation et de formation.

Ces choix stratégiques impliquent notamment de:

- faciliter l'accès à l'emploi
- développer la solidarité intergénérationnelle

Enjeux

Dans le défi 6 sur l'insertion sociale, la stratégie nationale de développement durable est notamment axée sur le renforcement de la cohésion sociale, l'accès à l'emploi, aux savoirs et à la protection sociale.

L'accès des jeunes à l'emploi et à la formation est un élément déterminant de leur insertion et de cohésion sociale. Cette insertion contribue au développement du capital humain et à sa mobilisation pour le développement à venir.

L'indicateur mesure la part des jeunes qui sont soit au chômage soit inactifs sans avoir suivi récemment de formation, et se trouvent donc dans une situation d'attente comportant des difficultés d'insertion potentielles et une absence de perspectives qui peuvent marginaliser. L'objectif est de réduire cette part.

Analyse

Les jeunes de 16-25 ans hors emploi et hors formation représentent 10,9 % de cette tranche d'âge en 2008⁴. Suivie dans le tableau de bord de la pauvreté, cette part constitue une mesure de difficultés

⁴ En utilisant l'âge en fin d'année. En âge révolu, elle se situe à 11,7%.

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

d'insertion et d'absence de perspectives qui est moins dépendante de la conjoncture que le taux de chômage des 15-24 ans. La très nette baisse observée entre 1994 et 2001 (de 13,2 % à 10,1 %) puis le retournement à la hausse jusqu'en 2006 où cette part se situe à 11,6 %, restent toutefois en partie le reflet de ces retournements économiques.

Les jeunes femmes sont un peu plus exposées à ce type de situation que les jeunes hommes : en 2008, elles sont 11,3 % hors emploi et hors formation contre 10,5 %. L'écart était de 3,6 points en 1994.

Le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans, ou mieux l'importance du chômage dans l'ensemble des effectifs de la classe d'âge des 15-24 ans, peut donner un éclairage complémentaire en permettant des comparaisons internationales. Si le taux de chômage des 15-24 ans apparaît élevé, atteignant 19,0 % en 2008 en âge révolu, alors qu'il est de 15,6 % pour l'ensemble de l'union européenne à 27-, c'est en partie du fait de l'organisation de la formation et du faible nombre d'actifs dans cette tranche d'âge. Rapporté à l'ensemble de la classe d'âge, le chômage touche en effet 7,1 % des jeunes de 15-24 ans (âge révolu) en France soit un niveau voisin de la moyenne européenne (6,9 % pour l'UE 27 et 7,4% pour l'UE 15). L'Espagne (11,7%) mais aussi la Suède (10,7 %) et le Royaume-Uni (9,2 %) connaissent en effet des taux plus élevés. Comme la France, l'Italie (6,6%) n'est plus si écartée, tandis que l'Allemagne reste avec le Danemark et d'autres pays du Nord ou de l'Est à un niveau sensiblement plus faible (5,5% ou moins) que rejoint désormais la Pologne après avoir connu un taux très haut jusqu'en 2004-2005.

Pour en savoir plus

<http://www.insee.fr>

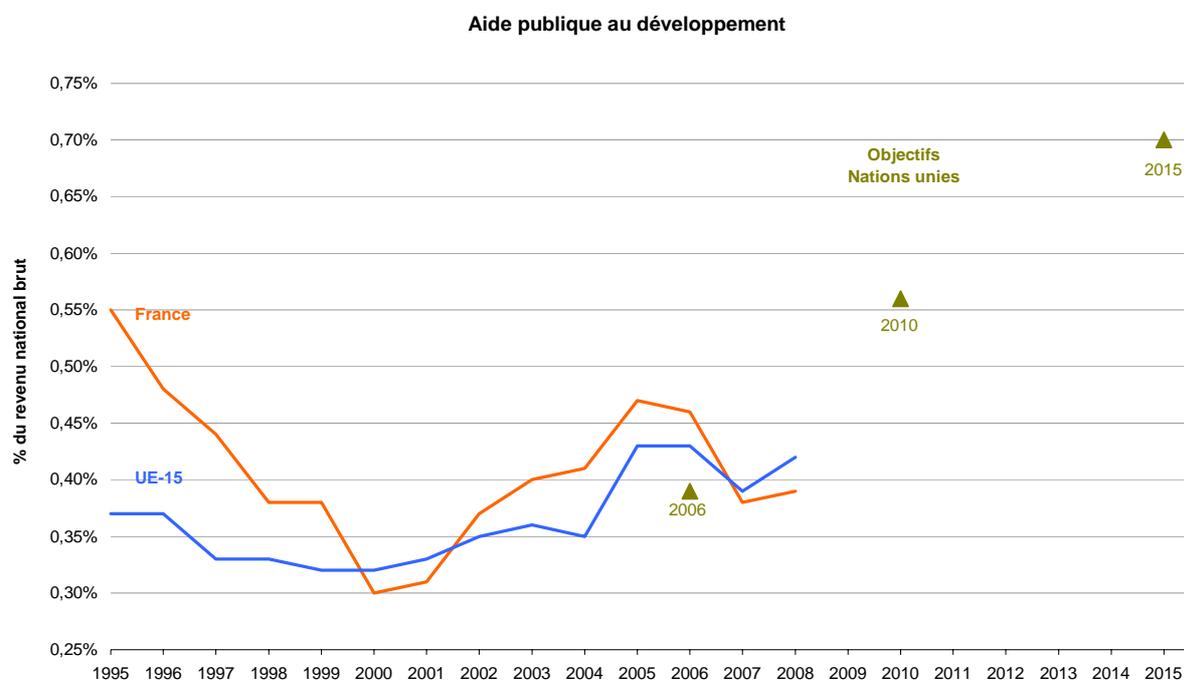
[http:// www.travail-solidarite.gouv.fr](http://www.travail-solidarite.gouv.fr) (études et recherche Dares et Drees)

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

Défi n° 7 (1.1) : Aide publique au développement

En 2008, la France consacre 0,39% de son revenu national brut (RNB) à l'aide publique au développement. Elle s'est engagée en 2000 auprès des Nations unies à atteindre 0,56% d'ici 2010 et 0,7% en 2015. L'aide publique européenne représente 0,42% du RNB en 2008 : l'objectif collectif était de 0,39% à cette date, mais il est de 0,7 % en 2015.



Source : Eurostat, 2009.

Définition

L'aide publique au développement (APD) est définie comme le montant net des dons et prêts accordés à des conditions favorables par des organismes publics aux pays et aux territoires figurant sur la liste des bénéficiaires du "Comité d'aide au développement" (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Outre les apports financiers, l'aide englobe la coopération technique.

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

Objectifs du défi 7 la stratégie nationale

concernant les défis internationaux du développement durable et la pauvreté dans le monde

La finalité est une meilleure intégration mondiale des exigences du développement durable en contribuant à la sécurité alimentaire et énergétique des pays les plus défavorisés.

Cette finalité comprend le renforcement de la gouvernance mondiale en matière de développement durable, le renforcement de l'effort de solidarité, de lutter contre le changement climatique et ses effets sur les populations et promouvoir le respect des droits de l'homme.

Un des objectifs chiffrés consiste à faire passer le volume de l'aide à 0,7% du revenu national brut (RNB) d'ici 2015 et atteindre l'objectif intermédiaire de 0,56% d'ici 2010.

Enjeux

Le défi traduit des préoccupations d'équité à l'échelle mondiale. Le développement durable ne saurait se concevoir sans réduction de la pauvreté dans le monde et diminution des grands déséquilibres dans le partage des richesses. L'aide publique au développement fournit une mesure de la solidarité effective des pays de l'UE à l'égard du reste du monde.

L'Union européenne est à l'origine d'environ la moitié de l'effort d'aide publique au niveau mondial et le principal partenaire commercial de nombreux pays en développement. Chaque Etat membre et la France en particulier s'est engagé à atteindre l'objectif de 0,7% du revenu national brut fixé par les Nations unies. Ces engagements individuels se sont doublés d'un engagement collectif d'atteindre une moyenne européenne de 0,39% en 2006.

Analyse

En 2008, la France consacre 0,39% de son revenu national brut (RNB) à l'aide publique au développement. Cette part a diminué depuis 2005 où elle était de 0,47 %. La France comme les autres pays européens s'est engagée en 2000 auprès des Nations unies dans le cadre des objectifs dits du « Millénaire » à atteindre 0,56% d'ici 2010 et 0,7% en 2015 comme les .

La France est avec le Royaume Uni (4,3 % en 2008) et l'Allemagne (0,38 %) en 2008 l'un des trois donateurs les plus importants de l'Union. Au niveau de l'Union européenne, l'aide publique au développement représente 0,42% du RNB en 2008 : l'objectif collectif était de 0,39% à cette date, mais il est aussi de 0,7 % en 2015. Le Danemark, la Suède, le Luxembourg et les Pays-Bas ont d'ores et déjà dépassé cet objectif 2015 de 0,7%.

Pour en savoir plus

- <http://epp.eurostat.ec.europa.eu> (Eurostat)
- <http://www.afd.fr> (Agence française de développement)
- <http://www.ifen.fr> (SOeS environnement)
- <http://www.insee.fr> (Dossier développement durable)

Fiche préparée conjointement par l'INSEE et le SOeS
(Service de l'observation et des statistiques) du CGDD

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

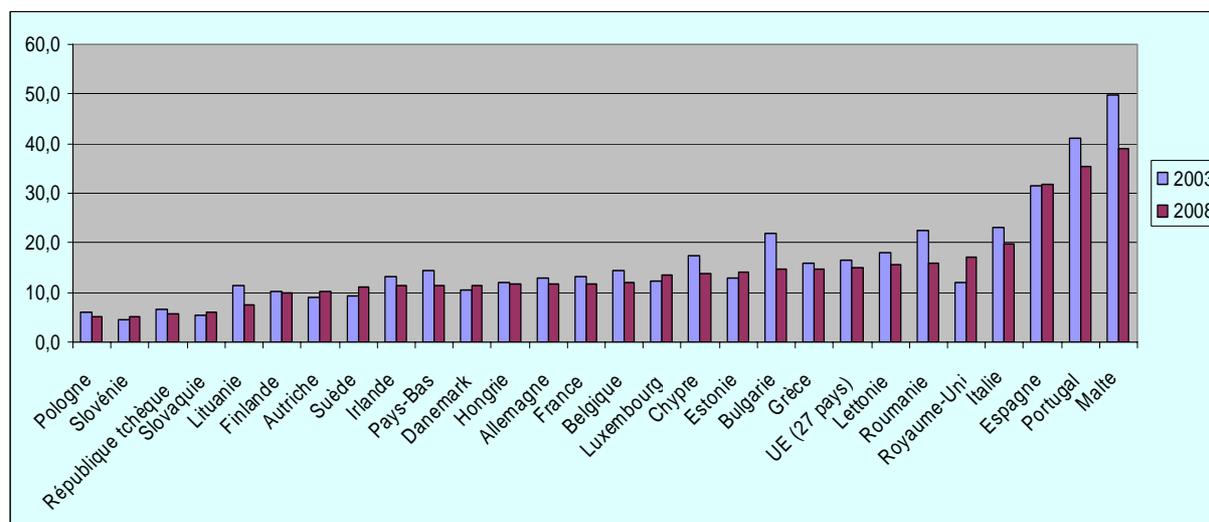
Défi n°8 (1.1) : formation et sorties précoces

Avec 11,8 % de sorties précoces en 2008 parmi les 18-24 ans, la France est positionnée dans un groupe des pays européens relativement proches de la cible des 10 % visés par l'Union en 2010, même si elle reste au-dessus de cette cible. Elle se distingue ainsi des pays latins. L'effort d'amélioration représente une amélioration de 1,4 points. Le taux de sorties précoces dans l'ensemble de l'union européenne se situe à 14,9 % ; il était de 16,6 % en 2003.

« Sorties précoces » : part des 18-24 ans ne suivant ni études ni formation

et dont le niveau d'éducation ne dépasse pas l'enseignement secondaire inférieur

En %



Source et calculs Eurostat, enquêtes force de travail

Rupture de série pour Chypre, l'Espagne, le Royaume-Uni et la Suède.

Note de lecture : les pays sont ordonnés en fonction de la valeur en 2008.

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

Définition

L'indicateur mesure la proportion de jeunes de 18-24 ans qui n'étudient plus et n'ont pas terminé avec succès l'enseignement secondaire supérieur (postes 0 à 2 inclus de la nomenclature internationale CITE). En France il s'agit des jeunes de cette classe d'âge qui ne poursuivent plus ni études ni formation et n'ont ni CAP ni BEP ni diplôme plus élevé. Cet indicateur fait partie des indicateurs de Lisbonne sur la société de la connaissance et la recherche ; il est associé à l'objectif de réduire l'échec scolaire.

Il est calculé à partir de l'enquête force de travail. Pour la France comme pour beaucoup d'autres pays européens, l'année 2003 correspond au passage à l'enquête emploi trimestrielle qui entraîne une rupture de série. Une rupture de série a lieu en 2005 pour Chypre, l'Espagne et surtout le Royaume-Uni et la Suède.

Objectifs du défi 8 de la stratégie nationale sur la société de la connaissance

et de sa partie 8.1 sur l'éducation et la formation

Fournir aux citoyens les moyens de s'épanouir personnellement, s'intégrer socialement et participer à la société de la connaissance. Leur donner la possibilité d'acquérir des connaissances des capacités et des compétences et d'actualiser celles qu'ils possèdent.

Favoriser l'insertion sociale et l'employabilité par l'éducation et la formation.

La stratégie européenne de Lisbonne fixe comme objectif pour 2010 de faire passer le pourcentage de « sorties précoces » des 18-24 ans (c'est à dire sans diplôme de l'enseignement secondaire supérieur) en dessous de 10 % (contre 18 % en 2000).

Dans la stratégie de Lisbonne les priorités communes sur l'éducation et la formation professionnelle se concrétisent par cinq objectifs à l'horizon 2010 qui comprennent avec la généralisation du second cycle de l'enseignement secondaire, la réduction des sorties précoces et des faiblesses en lecture, l'augmentation des flux de diplômés de sciences et de technologie, et le développement à tous âges de la transmission de connaissances.

Enjeux

La détention d'un niveau d'éducation secondaire supérieur peut être considérée comme une garantie de disposer d'un bagage scolaire suffisant pour participer à la société de la connaissance, avec les mutations qu'elle comporte potentiellement. C'est pourquoi les gouvernements européens se sont fixés comme objectif qu'à l'horizon 2010, les « sorties précoces » au sein des 18-24 ans c'est à dire les jeunes qui ne sont plus en formation et n'ont pas eu de diplôme de l'enseignement secondaire supérieur représentent moins de 10 % de cette classe d'âge.

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

Analyse

Avec 11,8 % de sorties précoces en 2008 parmi les 18-24 ans, la France est positionnée dans un groupe des pays européens relativement proches de la cible visée, même si elle reste au-dessus des 10 % visés par l'Union en 2010. Elle se distingue des pays latins (Espagne, Portugal, Italie..) qui pâtissent d'une généralisation tardive de leur enseignement secondaire et présentent encore, dans l'ensemble, de fortes proportions de jeunes sans bagage suffisant (de 35% à 19% en 2008). Celles-ci ont toutefois assez nettement diminué au Portugal et en Italie depuis 2003.

L'effort fait par la France entre 2003 et 2008 pour atteindre la cible représente une amélioration de 1,4 points. Sur cette période, l'effort apparaît un peu plus marqué dans l'ensemble de l'Union européenne où ce taux de sorties précoces se situe à 14,9 % en 2008 (contre 16,6 % en 2003). Les Pays Bas et la Belgique ont connu une amélioration notable (baisse de 2 à 3 points depuis 2003) qui les positionnent désormais au même niveau ou à un niveau plus avantageux que l'Allemagne et la France.

Pour en savoir plus

- <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/statistics/themes>
- <http://www.oecd.org/education>
- <http://www.education.gouv.fr/pid132/les-publications.html>
- <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20303/evaluation-statistiques.html>
- <http://www.insee.fr/fr/themes> (éducation-formation)

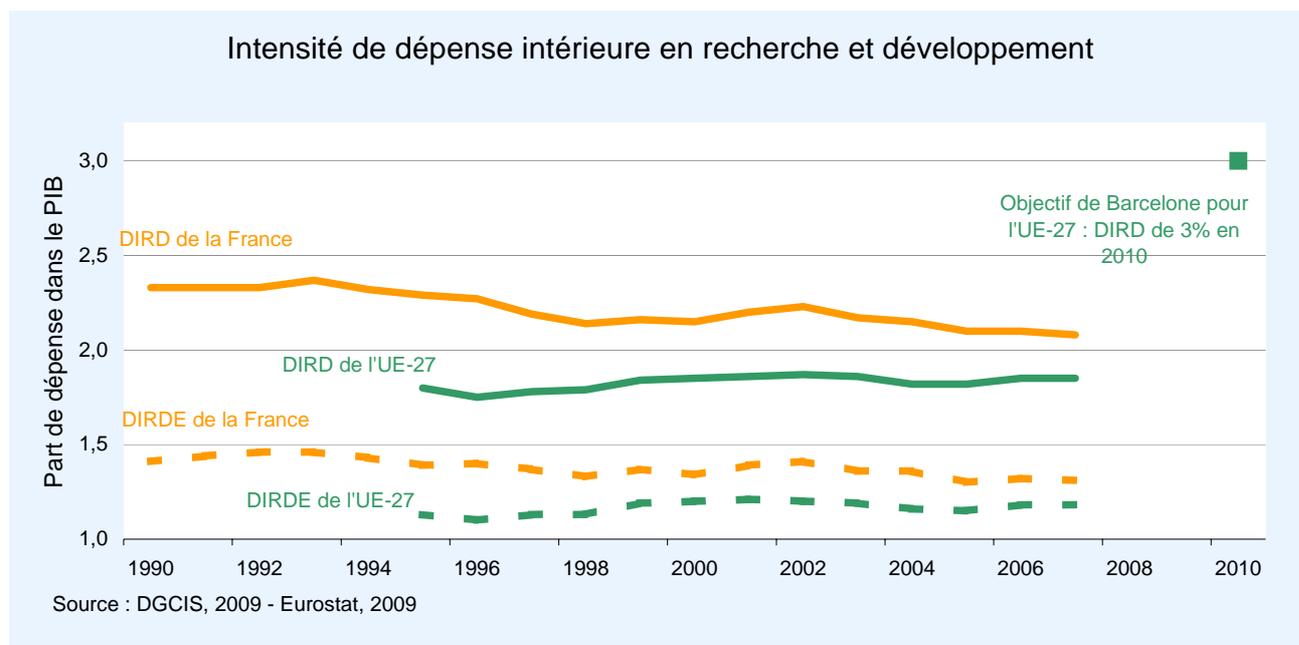
Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

Défi n°8 (1.2) : Part de Recherche et Développement dans le PIB

Le poids de la dépense intérieure de recherche et développement dans le PIB français a baissé depuis l'adoption de la stratégie de Lisbonne en 2000, visant à faire de l'Union « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde » d'ici 2010. Il s'élève à 2,08 % en 2007, ce qui est loin de l'objectif de Barcelone visant à investir 3 % du PIB européen dans la recherche et développement à l'horizon de 2010.

Dans l'Union à 27, l'intensité des dépenses intérieures de R&D s'établit à 1,85 % du PIB. Elle est restée stable sur la période 2000-2007. En France comme dans l'UE-27, les entreprises contribuent à 63 % des dépenses de R&D sur toute la période.



Définition

La dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) correspond aux travaux de recherche et développement (R&D) exécutés sur le territoire national quelle que soit l'origine des fonds. Une partie est exécutée par les administrations (DIRDA), l'autre par les entreprises (DIRDE). Elle comprend les dépenses courantes (masse salariale des personnels de R&D et dépenses de fonctionnement) et les dépenses en capital (achat d'équipements nécessaires à la réalisation de travaux interne à la R&D et opérations immobilières réalisées dans l'année).

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

Elle est connue au niveau national par une enquête auprès des établissements de recherche, qu'il s'agisse d'établissements publics ou privés (entreprises) géré par le ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Objectifs du défi 8 de la stratégie nationale sur la société de la connaissance

Et de sa partie 8.2 sur la recherche et développement

Ce défi vise à développer une société et une économie de la connaissance par un soutien accru à la recherche et l'innovation dont dépend largement la compétitivité et donc la pérennité du modèle économique et social.

Il s'articule au niveau européen avec la stratégie de Lisbonne de croissance et d'emploi, visant à faire d'ici 2010 de l'Union « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale ».

Au niveau national comme européen, un des objectifs chiffrés est d'atteindre une intensité en R&D de 3 % par rapport au PIB ; il est assorti d'un objectif de financement aux deux tiers par les entreprises.

Ce défi vise aussi à accroître l'effort national de R&D consacré au DD et aux grands défis sociétaux (y c. par rapport aux questions climatiques), à promouvoir une recherche « impliquée » et assurer le transfert des connaissances vers les entreprises, et à mieux associer la société aux politiques de recherche.

Enjeux

La Recherche-Développement est un facteur clé de la croissance et de l'emploi à moyen terme, en étant la source d'innovations qui permettent un positionnement compétitif dans le développement de la société de la connaissance. Elle est un des moyens de répondre aux grands défis sociétaux, (énergie, climat, santé...) et de favoriser une croissance durable et une « économie verte ».

Le suivi des dépenses de R&D dans leur ensemble et de celles des entreprises par rapport au PIB, répond directement à l'objectif de la stratégie de Lisbonne d'atteindre un taux d'investissement de R&D correspondant à 3 % du PIB, au niveau européen comme au niveau national.

Analyse

En 2007, la France s'éloigne de l'objectif de Barcelone. Elle consacre 2,05 % de son PIB pour investir dans les dépenses de R&D alors que celles-ci représentaient 2,33 % du PIB en 1990. La part de ces dépenses dans le PIB baisse continuellement depuis 1990, même si les performances françaises sont reparties temporairement à la hausse entre 2000 et 2002, au moment où a été lancée la stratégie de Lisbonne. Les entreprises réalisent en France 63 % des dépenses de R&D. Cette part est stable depuis 1999 et proche de la répartition des dépenses R&D entre public et privé existant dans l'UE-27.

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

Dans L'UE 27, la part des dépenses de R&D s'est stabilisée à 1,85 % du PIB depuis l'adoption de la stratégie de Lisbonne. La dynamique était positive pendant les années 1990, entraînée par certains pays comme la Suède (déjà à plus de 3 % dès 1990), la Finlande (plus de 3% depuis 2000), l'Allemagne, l'Autriche, le Danemark qui ont nettement augmenté leurs efforts à la fin des années 1990 et sont restés orientés favorablement ensuite. En revanche d'autres pays comme la France et le Royaume-Uni ont légèrement diminué leur effort depuis 1990. Globalement, la stratégie de Lisbonne n'a pas infléchi la politique des états-membres à l'égard des dépenses de R&D. La politique européenne de recherche dispose d'un budget communautaire assez modeste. Elle s'inspire d'un principe de solidarité qui profite aux pays en retard dans le domaine comme la République-Tchèque ou l'Estonie.

Pour en savoir plus

- <http://cisad.adc.education.fr/reperes/public/chiffres/> (SIES)
- <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/> (bases de données de la rubrique sciences et technologie)
- <http://www.insee.fr>

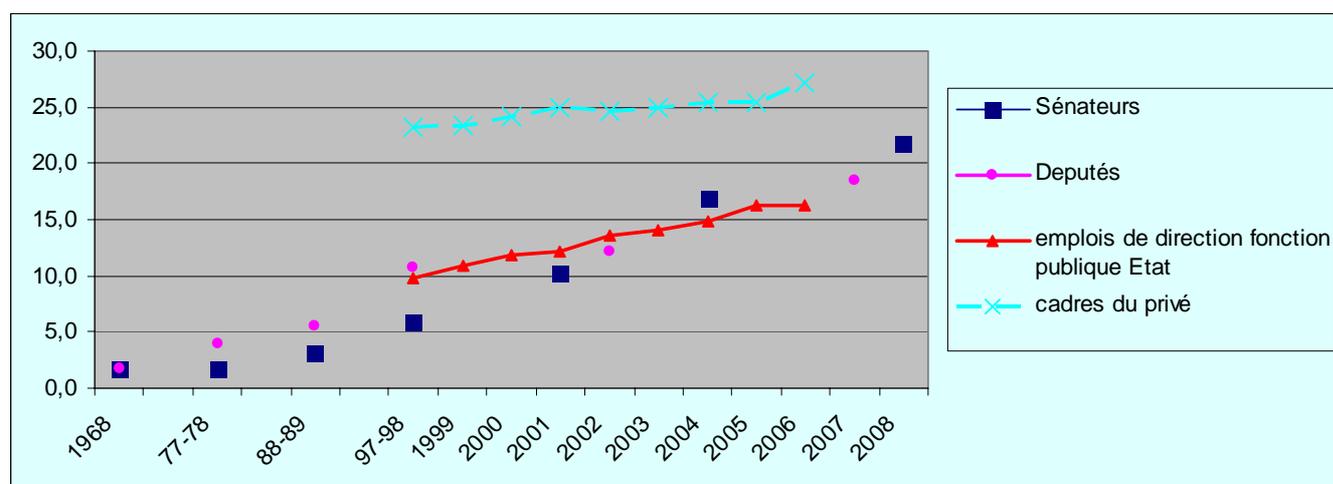
Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

Défi n°9 (9.1): participation des femmes à la gouvernance, part des sénatrices

En 2008 21,8 % des élus au Sénat sont des femmes contre 5,9 % en 1998 et 1,7 % en 1977. Favorisée par les dispositions de la loi du 10 juillet 2000, cette augmentation reste nettement en retrait de la part des femmes candidates (42 %) et de leur poids dans le corps électoral (53 %). Cette proportion relativement faible indique un retard de la France sur les questions de parité entre hommes et femmes par rapport aux pays les plus avancés, alors que la parité participe du développement durable et peut être un vecteur d'une meilleure gouvernance. De fait, les femmes ne représentent que 18,5 % des élus à l'assemblée nationale en 2007, et 16,3 % des emplois de direction dans la fonction publique d'Etat en 2006.

Part des femmes dans certains emplois ou fonctions (en %)



Sources : ministère de l'intérieur pour les résultats aux élections, DGAFP pour la fonction publique, Insee - DADS pour les cadres du secteur privé et semi-public.

Champ ; France métropolitaine, salariés à temps complet pour les salariés du secteur privé et semi public.

Note : Pour faciliter la lecture, les années d'élections 1977 au Sénat et 1978 à l'Assemblée nationale sont représentées par un seul point en abscisse. Il en est de même des années 1988 (Assemblée nationale) et 1989 (Sénat), comme des années 1997 (Assemblée nationale) et 1998 (Sénat).

Le champ des responsabilités prises en compte n'est pas le même dans le secteur privé et semi public et dans la fonction publique d'Etat.

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

Définition

L'indicateur principal est la part des femmes parmi les personnes élues au Sénat. Cet indicateur fait partie de ceux retenus par le rapport du CNIS sur les inégalités sociales. Afin d'éclairer les évolutions, il est complété par des regards complémentaires sur la parité concernant les élus à l'assemblée nationale, les emplois de direction dans la fonction publique d'Etat et les emplois de cadre du privé.

Dans la fonction publique d'Etat, les emplois de direction pris en compte sont les emplois de préfets et recteurs, de direction d'administration centrale, les chefs de mission de même rang, les chefs de service et directeurs adjoints, les sous directeurs, les chefs de service d'inspection générale, les TPG, chefs de service déconcentrés, les dirigeants des juridictions nationales et des juridictions territoriales judiciaires ou administratives (parquet, TGI, cour d'appel, TA, cours administratives d'appel), ainsi que des cours régionales des comptes (source DGAFP, enquête spécifique).

Dans le secteur privé et semi public, ce sont les emplois de cadre (définition Insee) qui sont suivis. Ce champ plus large ne correspond pas au même niveau dans l'échelle des responsabilités que le champ sélectionné dans la fonction publique d'Etat, ce qui rend les résultats non comparables.

Objectifs du défi 9 la stratégie nationale concernant la gouvernance

Cet objectif vise à faciliter notre adaptation au changement et à aider notre société à évoluer en associant les parties prenantes.

Il implique de favoriser l'appropriation des objectifs par le public, développer la gouvernance locale, expérimenter de nouvelles voies, mettre en œuvre le devoir d'exemplarité des acteurs publics dans la gouvernance

Enjeux

Viser une amélioration de la parité homme- femme dans les fonctions électives nationales et les emplois décisionnels de la fonction publique ou du secteur privé et semi-public peut être vue comme une manière d'aider la société à évoluer en associant toutes les compétences. C'est aussi une manière de favoriser l'expérimentation de nouvelles voies pour l'appropriation d'objectifs de développement durable.

L'indicateur principal sur la part des sénatrices dans l'ensemble des élus au sénat donne une information régulière (triennale) dépendant du fonctionnement de l'ensemble de la société et non pas directement des lois sur la parité dans les mandats électoraux promulgués depuis 2000 (élections municipales pour les communes de plus de 3500 habitants, élections régionales et européennes).

Analyse

En 2008 21,8 % des élus au Sénat sont des femmes contre 5,9 % en 1998 et 1,7 % en 1977. Favorisée par les dispositions de la loi du 10 juillet 2000, cette augmentation reste nettement en retrait de la part des femmes candidates (42 %) et de leur poids dans le corps électoral (53 %). L'effet des lois sur la parité est particulièrement sensible sur les conseillers municipaux (35 % de femmes en 2008), les conseillers régionaux (47,6 % de femmes en 2004), et les élus au parlement européen (44,4 % de femmes en 2009). La part des femmes députées évolue plus lentement : elles représentent 18,5 % des élus à l'assemblée nationale en 2007 contre 10,8 % en 1997 et 4,0 % en 1978.

Fiche préparée par l'Insee

Conférence nationale sur les indicateurs de développement durable

Proposition d'indicateurs de contexte

Dans les emplois de direction de la fonction publique d'Etat, la part des femmes reste faible, inférieure même à celles des femmes occupant des fonctions électives nationales : 16,3 % en 2006 alors qu'elles représentent un peu plus de 50% des effectifs. Elles étaient 9,7 % en 1998.

Dans le secteur privé et semi public, la part des femmes parmi les cadres est de 27,1 % en 2006 (contre 23,2 % en 1998). Si cette part apparaît plus large, c'est d'abord parce qu'il ne s'agit pas du même niveau dans l'échelle des responsabilités. Ainsi 17,1 % seulement des chefs d'entreprises de 10 salariés et plus sont des femmes.

Dans le rapport mondial sur le développement humain du PNUD, la France est classée en 2009 au 17^e rang pour l'indice de la participation des femmes. Il s'agit d'un indice synthétique, avec les défauts inhérents à ce genre d'instrument ; il combine notamment les parts dans les postes de ministres, de parlementaires, de cadres, de techniciens, et les différences de salaires, en utilisant également les dates clés pour l'accès aux votes et mandats électifs.

Pour en savoir plus

- <http://www.insee.fr> (dossier sur la parité)
- <http://www.observatoire-parite.gouv.fr> (reperes statistiques)
- <http://www.fonction-publique.gouv.fr/rubrique69.html> (partie statistiques)
- <http://www.undp.org/french/> (PNUD rapport sur le développement humain)